



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DE DIJON METROPOLE



Construction d'une école primaire Pré Thomas

étude : rédaction du programme et accompagnement de la commune jusqu'au choix du maître d'œuvre (concours)

AXE	2/ La relance et le développement économique du territoire			
OBJECTIF	16. Développer l'accès à la culture, au sport et activités de loisirs			
Action n°				
Maître d'ouvrage	VILLE DE SAINT APOLLINAIRE			
Maître d'œuvre	Nom de l'organisation			
	Туре			
Description de l'action	Le contexte du projet : Un nouveau lotissement va sortir de terre sur la commune. L'école Paquier d'Auprès n'est pas suffisamment dimensionnée et trop énergivore. Une nouvelle école sera construite pour remplacer Paquier d'Auprè et accueillir les nouveaux élèves du futur quartier. Les caractéristiques principales du projet : Les services municipaux n'ont pas la compétence pour cette étude (opération d'envergure) qui nécessite d'être accompagné par des spécialistes pour définir les besoins. Choix d'un bureau D'étude pour rédiger le programme et accompagner la commune jusqu'au choix de la maitrise d'œuvre sous forme de concours.			
Partenaires	Quis'engage à quoi			
	A cette date est-il acquis? en discussion ? à discuter ?			

	Prochaine étape / action à entreprendre Rôle ?					
Coût prévisionnel	En investissement (HT)					
	Postes de dépenses		Montant HT			
	Acquisition	Acquisition				
	Etudes	Etudes				
	Travaux					
	Frais divers					
	Total		60 000€ HT	60 000€ HT		
	En fonctionnement (p	ar an)				
	Postes de dépenses		Montant TTC	Montant TTC		
	Salaires					
	Dépenses courantes					
	Autres					
	Total par an					
Plan de financement	En investissement (HT	')				
	Financement	Montant	Dispositif financier Décision mobilisé		Décision	
	Acquisition					
	Etudes	60 000€ HT	DETR			
	Travaux					
	Apports non					
	financiers					
	Total	60 000€ HT				
	En fonctionnement (par an)					
	Postes de dépenses	Montant				
	Salaires					
	Dépenses courantes					
	Autres					
	Total par an					
	Montant de subvention sollicité : 27 000 € (45%)					
Calendrier	Choix du bureau d'étude : 1 ^{er} semestre 2024					
	Rédaction du programme : 2 ^{ème} semestre 2024					
	Concours choix MO : fin 2024- début 2025					
Indicateurs d'évaluation proposés	Avancement sur le projet de construction d'une nouvelle école			velle école		
	•					





CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DE DIJON METROPOLE



ECOQUARTIER DE L'ARSENAL - Réhabilitation de la Maison Avenue -

AXE	Cliquez sur l'axe concerné
OBJECTIF	15. Développer l'animation sociale et l'implication habitante
Action n°	15
Maître d'ouvrage	SPLAAD
Maître d'œuvre	TABULA RASA GROUP - 2 Bld Georges Clémenceau - 21000 DIJON
Description de l'action	Le contexte du projet : Le projet fait partie de la concession d'aménagement de la ZAC de l'Arsenal confié à la Ville de Dijon à la SPLAAD. La demeure construite fin XIXème siècle d'emprise 240m² au sol sur 3 niveaux et d'une cave, était autrefois un espace de bureaux et un habitat d'officier. Nous avons acquis ce bien en 2013 puis revendu à l'Ordre des Architectes de BFC. La cage d'escalier centrale et les combles ont été réhabilités en 2017. En 2020, l'Ordre décide de quitter les lieux. Nous reprendrons possession de la demeure dans l'objectif de la rénover. Cette demeure aux services de la population Dijonnaise se distinguera en 3 entités. En rez-de-chaussée on trouvera un pôle de vie sociale « MJC des Bourroches » destiné à l'accueil des habitants du quartier. Cette espace a pour but de créer

du lien social et permettre des projets coopératifs en lien avec le quartier. Cet endroit bénéficiera notamment d'une salle d'activité de 25m², une salle de bar de 64m² et d'une terrasse de 40m². La 2^{ème} entité qui partagera le rdc sera un bureau des élus d'une surface de 15m². Le pôle service public permettra à la Ville de Dijon d'être au plus près de ses concitoyens. Pour en finaliser avec le rdc, nous avons opté à l'aménagement d'une salle de réunion mutualisable où les entités pourront l'utilisés pour par exemple organiser des réunions d'utilités publics. Cette salle de 25m² aura une capacité d'accueil de 24 personnes. Aux étages R+1 et R+2, nous aménagerons des espaces de bureaux. L'association CREATIV' est proposée à occuper les lieux. Le nombre de poste de travail serait de 9 au R+1 et 13 au R+2. Le sous-sol se chargera d'accueillir un local archives, des espaces de rangement et un local technique. Le bâtiment sera raccordé au réseau de chaleur urbain. Il respectera la réglementation thermique en vigueur. Nous avons demandé au programme d'atteindre les critères du label Effinergie Rénovation sans forcément être labellisé. Nous ne souhaitons pas installer de système de climatisation. Nous prévoyons d'occulter un maximum l'apport solaire et la possibilité d'intégrer une ventilation naturelle nocturne. Les eaux pluviales devront être intégrée à la parcelle et récupérer pour partie pour arroser les espaces verts. Le bâtiment s'intégrera à l'écoquartier de l'Arsenal en limitant la frontière physique entre l'espace public et privé. Les lieux devront donner l'envie à la population local de venir l'utiliser. La restitution de l'APD aura lieu fin décembre 2023. L'objectif est de déposer le permis de construire début février 2024, un début des travaux envisageable en octobre 2024 et une livraison fin octobre 2025. **Partenaires** Qui.....s'engage à quoi... A cette date est-il acquis? en discussion? à discuter? Prochaine étape / action à entreprendre Rôle ? Coût prévisionnel En investissement (HT) Postes de dépenses **Montant HT** Acquisition Etudes 291 375 € Travaux 1 180 000 € 228 625 € Frais divers Total 1 700 000 € En fonctionnement (par an) Postes de dépenses **Montant TTC** Salaires Dépenses courantes Autres Total par an Plan de financement En investissement (HT)

	Financement	Montant	Dispositif fina mobilisé	ncier	Décision
	Acquisition				
	Etudes				
	Travaux		DSIL ou FNADT	ou	
			Fond vert suiv	ant	
			retour de l'éta	t	
			Obligé fourniss	eur	
			d'énergie « CE	E »	
			Agence de l'ea	u	
			RMC		
	Apports non				
	financiers				
	Total				
	En fonctionnement (pa		1		
	Postes de dépenses	Montant			
	Salaires				
	Dépenses courantes				
	Autres				
	Total par an				
	Décrire ici les financeme pluriannuels. Préciser le commun, dotation, con européens, appel à proj locaux,, les valoriser).	e dispositif finan trat avec une co	cier qui sera mol llectivité, plan de	oilisé (e relan	crédit de droit ace, fonds
Calendrier	 Consultation 	but février 2024 entreprises ma octobre 2025	i à septembre 20)24	
	LIVI AISON IIN	UCLUBITE 2025			
Indicateurs d'évaluation	•				
proposés	•				





CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DE DIJON METROPOLE



Travaux Hôtel de Ville - Façade et toiture

AXE	2/ La relance et le développement économique du territoire
OBJECTIF	10. Soutenir la performance environnementale du domaine public
Action n°	
Maître d'ouvrage	VILLE DE SAINT APOLLINAIRE
Maître d'œuvre	
Description de l'action	Le contexte du projet : L'enduit actuel de la façade éclate sous l'effet de l'humidité et du gel (chute de plaques d'enduits, danger pour le public). La zinguerie et le bandeau arrive en fin de vie et sont à reprendre (fuite importante devant la porte de la mairie). Les caractéristiques principales du projet : Il s'agit de rénover la façade et de supprimer les risques de chute de plaques d'enduit pouvant se décrocher et provoquer des accidents, et de supprimer les infiltrations. Piochement des joint d'entourages de fenêtre. Piochement des enduits existant Application et pose d'un sous enduit à la chaux sur support pierre Pose et application d'un enduit de finition à la chaux Dépose des anciennes gouttières et tuyaux d'eau pluviales et l'ensemble des zingueries de rives et repose à neuf. Dépose des bandeaux sapins et repose bandeaux pvc couleur chêne liège
Partenaires	Quis'engage à quoi

	A cette date est-il acq	uis? en discussior	n ? à discuter ?		
	Prochaine étape / act	ion à entreprendr	e Rôle ?		
Coût prévisionnel	En investissement (HT)				
	Postes de dépenses		Montant HT		
	Acquisition				
	Etudes				
	Travaux		84 153 € HT		
	Frais divers				
	Total		84 153 € HT		
	En fonctionnement (oar an)			
	Postes de dépenses		Montant TTC		
	Salaires				
	Dépenses courantes	•			
	Autres				
	Total par an				
Plan de financement	En investissement (H	T)		_	
	Financement	Montant	Dispositif financier mobilisé	Décision	
	Acquisition				
	Etudes				
	Travaux	84 153 € HT	DETR / DSIL		
	Apports non				
	financiers				
	Total	84 153 € HT			
	En fonctionnement (
	Postes de dépenses	Montant			
	Salaires				
	Dépenses courantes	i			
	Autres				
	Total par an				
	Montant de subvention sollicité : 33 661 € - 40%				
Calendrier	1 ^{er} semestre 2024				
	•				
	•				
Indicateurs d'évaluation	•				
	•				
proposés	•				
	•				
	•				





CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DE DIJON METROPOLE



Reprise étanchéité et isolation du toit terrasse du groupe scolaire Val Sully

AXE	3/ La transition écologique et énergétique du territoire
OBJECTIF	8. Réduire l'impact environnemental et soutenir l'économie circulaire
Action n°	
Maître d'ouvrage	VILLE DE SAINT APOLLINAIRE
Maître d'œuvre	Bureau d'étude B27 AL
Description de l'action	Le contexte du projet : La toiture n'est plus étanche et suite à un audit énergétique, il est préconisé de refaire l'isolation. Les caractéristiques principales du projet : Suppression des fuites et amélioration des performances énergétiques. Enlèvement isolation actuel et remplacement par une isolation plus performante dans le but de réduire les consommations énergétiques du bâtiment ainsi que de refaire l'étanchéité qui n'est plus efficace et qui fait apparaitre plusieurs infiltrations d'eau dans le bâtiment.
Partenaires	Quis'engage à quoi A cette date est-il acquis? en discussion ? à discuter ? Prochaine étape / action à entreprendre Rôle ?

Coût prévisionnel	En investissement (HT)						
	Postes de dépenses			Montant HT			
	Acquisition						
	Etudes						
	Travaux			208 000 € H7	Γ		
	Frais divers						
	Total			208 000 € H7	208 000 € HT		
	En fonctionnement (par an)						
	Postes de dépenses			Montant TTC			
	Salaires						
	Dépenses courantes						
	Autres						
	Total par an						
Plan de financement	En investissement (HT)					
	Financement	1	Montant	Dispositif finance	cier	Décision	
				mobilisé			
	Acquisition						
	Etudes						
	Travaux	208	3 000 € HT	DETR / DSIL			
	Apports non						
	financiers						
	Total	208	3 000 € HT				
	En fonctionnement (p	ar an)				
	Postes de dépenses		Montant				
	Salaires						
	Dépenses courantes						
	Autres						
	Total par an						
	Montant de subve	ntio	n sollicité	: 83 200 € - 40	%		
Calendrier	Etudes en	en co	ours				
	Consultation des entreprises : avril 2024						
	Travaux : juillet / août 2024						
	• Travada Jamet / dout 2021						
Indicateurs d'évaluation		NCF I	ENERGETIQU	JE			
proposés	•			- -			
, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	•						
	•						





CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DE DIJON METROPOLE



Equipement de panneaux photovoltaïques groupe scolaire Val Sully

AXE	3/ La transition écologique et énergétique du territoire			
OBJECTIF	8. Réduire l'impact environnemental et soutenir l'économie circulaire			
Action n°				
Maître d'ouvrage	VILLE DE SAINT APOLLINAIRE			
Maître d'œuvre	Bureau d'Etudes B27 AL			
Description de l'action	Le contexte du projet :			
	Favoriser l'adoption des énergies renouvelables, nécessité croissante de			
	réduire les coûts énergétiques, tout en reflétant l'engagement			
	résolu envers une transition énergétique durable			
	Les caractéristiques principales du projet :			
	Installation des panneaux photovoltaïques exclusivement sur la toiture			
	de l'école Sully. Cet emplacement, maximise l'efficacité énergétique en			
	ciblant un bâtiment central de la commune, réduisant ainsi de manière			
	significative les coûts énergétiques de l'école. L'objectif est de produire			
	36 kWc/an			
Partenaires	Quis'engage à quoi			
	A cette date est-il acquis? en discussion ? à discuter ?			

	Prochaine étape / acti	on à entreprend	re Rôle ?			
Coût prévisionnel	En investissement (HT)					
	Postes de dépenses	Postes de dépenses				
	Acquisition		Montant HT			
	Etudes					
	Travaux		83 000 € HT			
	Frais divers					
	Total					
	En fonctionnement (p	oar an)				
	Postes de dépenses		Montant TTC			
	Salaires					
	Dépenses courantes					
	Autres					
	Total par an					
Plan de financement	En investissement (H	Γ)				
	Financement	Montant	Dispositif financier mobilisé	Décision		
	Acquisition					
	Etudes					
	Travaux	83 000 € HT	DSIL			
	Apports non					
	financiers					
	Total					
	En fonctionnement (par an)					
	Postes de dépenses	Montant				
	Salaires					
	Dépenses courantes					
	Autres					
	Total par an					
	Subvention DSIL : 40 % - 33 200 €					
Calendrier	Etudes en en cours					
	 Consultat 					
	Travaux : juillet / août 2024					
Indicateurs d'évaluation	• ENEDCIE D	PODI IITE				
proposés	 ENERGIE PRODUITE PERFORMANCE ENERGETIQUE 					
	•					





CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DE DIJON METROPOLE



Réfection chaufferie complexe sportif de Louzole - Etude et travaux

8. Réduire l'impact environnemental et soutenir l'économie circulaire			
o. Reduite i impact chryholinemental et soutchin i economic chediane			
VILLE DE SAINT APOLLINAIRE			
Nom de l'organisation			
Туре			
Le contexte du projet : Chaudière vieillissante avec un mauvais rendement. Les équipements à chauffer sont importants et la facture énergétique explose. Les caractéristiques principales du projet : Réduire les émissions de CO² dans le cadre du décret tertiaire et réduire le coût d'énergie. Remplacement de la chaudière et amélioration du réseau de chauffage pour une meilleure performance de production dans le but de faire des économies d'énergies et une amélioration du confort des usagers. Les choix techniques favorisent des solutions éco-responsables telles que l'intégration de technologies bas-carbone et l'exploration de			

	sources d'énergie rer	nouvelable adap	tées au contexte l	local.	
	Sur le plan financier,	les choix sont g	uidés par une app	roche à long	
	terme, visant à maxii	miser les éconor	nies d'énergie et à	réduire les coûts	
	d'exploitation. Cette	vision durable e	st renforcée par l'	engagement	
	envers des pratiques		•		
				_	
	responsabilité de la c	collectivité enve	rs la préservation	de	
	l'environnement et la gestion efficiente de ses ressources ér				
Partenaires	Quis'engage à quoi				
	A cette date est-il acqu	is? en discussion	? à discuter ?		
	Prochaine étape / action	on à entreprendre	Rôle ?		
Coût prévisionnel	En investissement (HT))			
•	Postes de dépenses		Montant HT		
	Acquisition		THOMEUNE TH		
	Etudes			7 100 € HT	
	Travaux			150 000 € HT	
	Frais divers				
	Total		157 000 € HT		
	En fonctionnement (par an)				
	Postes de dépenses		Montant TTC		
	Salaires				
	Dépenses courantes				
	Autres				
	Total par an				
Plan de financement	En investissement (HT))			
	Financement	Montant	Dispositif	Décision	
			financier mobilisé		
	Acquisition		mobilise		
	Etudes	7 100 € H	DETR / DSIL		
	Travaux	150 000 € H			
	Apports non				
	financiers				
	Total	157 000 € H			
	En fonctionnement (par an)				
	Postes de dépenses	Montant			
	Salaires				
	Dépenses courantes				
	Autres				
	Total par an				
	Montant des subventions sollicitées :				

	Etude: 3195 € (45%) Travaux: 52 500 € (35%)
Calendrier	 Etude préalable 1^{er} semestre 2024 Travaux chaufferie 2^{ème} semestre 2024/1^{er} semestre 2025 •
Indicateurs d'évaluation proposés	 PERFORMANCE ENERGETIQUE DIMINUTION DES COUTS DE CHAUFFAGE • •





CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DE DIJON METROPOLE



Mise en Place GTC SALLE A BONIN

AXE	3/ La transition écologique et énergétique du territoire
OBJECTIF	8. Réduire l'impact environnemental et soutenir l'économie circulaire
Action n°	
Maître d'ouvrage	VILLE DE SAINT APOLLINAIRE
Maître d'œuvre	
Description de l'action	Le contexte du projet : La municipalité de Saint-Apollinaire sollicite une subvention pour la mise en place d'une Gestion Technique Centralisée (GTC) dans la salle des jeunes. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de moderniser les installations, d'améliorer l'efficacité énergétique, et de respecter les normes de sobriété énergétique, créant ainsi un environnement optimal pour les activités des jeunes résidents. Les caractéristiques principales du projet : L'opération consiste à intégrer une Gestion Technique Centralisée (GTC) à la salle des jeunes, basée sur des technologies modernes et écoénergétiques. Cette GTC permettra une gestion intelligente des équipements tels que l'éclairage, la climatisation, et les équipements audiovisuels. Des capteurs et des automatisations seront mis en place pour optimiser l'utilisation de l'énergie en fonction des besoins réels, contribuant ainsi à une consommation énergétique minimale
Partenaires	Quis'engage à quoi A cette date est-il acquis? en discussion ? à discuter ?
	Prochaine étape / action à entreprendre Rôle ?

Coût prévisionnel	En investissement (HT)						
	Postes de dépenses			Montant HT			
	Acquisition						
	Etudes						
	Travaux			12 000€ HT			
	Frais divers						
	Total			12 000 € HT			
	En fonctionnement (p	ar an)				
	Postes de dépenses			Montant TTC	Montant TTC		
	Salaires						
	Dépenses courantes						
	Autres						
	Total par an						
Plan de financement	En investissement (HT	Γ)					
	Financement	ı	∕lontant	Dispositif finan	cier	Décision	
				mobilisé			
	Acquisition						
	Etudes						
	Travaux	120	000€ HT	DETR / DSIL			
	Apports non						
	financiers						
	Total	€⊦	İΤ				
	En fonctionnement (p	ar an)				
	Postes de dépenses		Montant				
	Salaires						
	Dépenses courantes						
	Autres						
	Total par an						
						_	
	Montant de subvention sollicité : - 35% 4200 €						
Calendrier	Etudes en en cours						
	Consultation des entreprises : avril 2024						
	Travaux : juillet / août 2024 Travaux : juillet / août 2024						
Indicateurs d'évaluation	PERFORMA	NCF F	NERGETIO	UF			
proposés	• I LINI ONIVIA	101		, -			
F P P	•						
	•						





CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DE DIJON METROPOLE



QUETIGNY - Projet de requalification et développement de l'accessibilité des équipements sportifs de la plaine Mendes France (QPV)

AXE	Cliquez sur l'axe concerné	
OBJECTIF	16. Développer l'accès à la culture, au sport et activités de loisirs	
Action n°		
Maître d'ouvrage	Commune de Quetigny	
Maître d'œuvre	Commune de Quetigny	
Description de l'action	Le contexte du projet :	
	Soucieuse de continuer à offrir un niveau de service de qualité à ses habitants en matière sportive, la commune de Quetigny entretient régulièrement ses équipements et installations, dans une logique de maintenance « préventive ». Mais, inévitablement, au regard du modèle de développement de Quetigny (essor démographique dans les années 1970), la commune fait aujourd'hui face à des problématiques de rénovation et de travaux plus structurants sur certaines de ses infrastructures vieillissantes.	
	Concrètement, plusieurs installations n'offrent plus les conditions d'une pratique sportive de qualité et en toute sécurité pour les usagers. Aussi, Quetigny accueillant deux établissements secondaires (collège Jean Rostand et le lycée agricole public Olivier de Serres), les enjeux d'accès, pour les élèves, à des installations de qualité sont renforcés.	
	C'est pourquoi la commune a engagé un programme global de rénovation et d'adaptation de ses équipements sportifs sur les exercices 2022-2026, déclinant un projet sportif ambitieux en termes d'investissements.	

Les caractéristiques principales du projet :

Actuellement, la plaine Mendes France accueille plusieurs terrains et équipements :

- un terrain de football en stabilisé, un terrain de handball, deux terrains de basket, une aire de saut qui sont difficilement praticables et pour certains dangereux → ces derniers feront l'objet d'une requalification
- des équipements plus récents : un city stade et une aire de Street Work Out, des pistes de pétanque qui méritent d'être rénovés.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, le site est classé dans le secteur QPV.

Cette plaine constitue le principal site sportif de la commune et est très fréquentée en journée par les classes du collège et en soirée en accès libre.

La plaine a cependant été pensée comme un site strictement sportif, laissant peu de place au sport santé, aux loisirs et à la détente pour les différentes catégories d'habitants (personnes en situation de handicap, le sport féminin, les séniors, les personnes éloignées de la pratique sportive...).

Ainsi, au-delà de la rénovation des équipements existants et de l'installation de nouvelles structures innovantes, le projet comprend un volet lié à l'accessibilité, au cadre de vie à la qualité paysagère.

Ainsi cette opération vise plusieurs objectifs :

- Procéder à la mise aux normes et à la sécurisation des équipements, principalement les plus vieillissants.
- Améliorer le cadre de vie, favoriser le lien social tout en tenant compte du réchauffement climatique: plantation d'arbustes, installation de mobilier détente, cheminements doux, sanitaires publics, ilots de fraicheurs
- Renforcer l'accessibilité des équipements et développer les pratiques intergénérationnelles : installation d'agrès adaptés aux séniors et aux personnes en situation de handicap, création d'une aire de détente et de convivialité
- **Développer les pratiques innovantes** : pumptrack, équipements connectés, beach volley, basket 3X3
- Maintenir les équipements en libre accès sans condition de licence ou d'affiliation à un club dans la démarche municipale du *Sport pour tous*

Partenaires

L'Education Nationale dont les interlocuteurs du le collège Jean Rostand

Coût prévisionnel

En investissement (HT)

Postes de dépenses	Montant HT
Acquisition	
Etudes	56 000 €
Travaux	944 000 €
Frais divers	
Total	1 000 000 €

En fonctionnement (par an)

Postes de dépenses	Montant TTC
Salaires	

	Dépenses courantes					
	Autres					
	Total par an					
Plan de financement	En investissement (HT)					
Tidir de inidirecinent		· -		1		
	Financement	Montant	Dispositif financier mobilisé	Décision		
	Acquisition					
	Etudes	500 000€	CD 21 Contrat	Sollicité		
	Travaux		Grand Projet			
		300 000€	DSIL	Sollicité		
	Apports non financiers					
	Total					
	En fonctionnement (p	ar an)				
	Postes de dépenses	Montant				
	Salaires					
	Dépenses courantes					
	Autres					
	Total par an					
	commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet,). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux,, les valoriser).					
Calendrier	Maitrise d'œuvre - Phase Esquisse, avant-projet et établissement du dossier d'appel d'offre : • Date prévisionnelle de signature de l'acte d'engagement : 05/12/2023 • Date prévisionnelle d'établissement de l'APD : 15/02/2024 • Date prévisionnelle d'établissement du DCE : 15/03/2024 • Date prévisionnelle des appels d'offre pour les marchés de travaux : 02/05/2024					
	30/04/2024 Date prévis de travaux Date prévis	ionnelle de signa 4 ionnelle de signa : 01/07/2024 ionnelle de dém	ature de l'acte d'enga ature des actes d'enga arrage des travaux :	gement des lots		
Indicateurs d'évaluation proposés						





CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DE DIJON METROPOLE



AMENAGEMENT DE LA PLACE DU PASQUIER ET DE SES ABORDS

AXE	3/ La transition écologique et énergétique du territoire
OBJECTIF	10. Soutenir la performance environnementale du domaine public
Action n°	
Maître d'ouvrage	COMMUNE DE PLOMBIERES-LES-DIJON
Maître d'œuvre	Nom de l'organisation : Agence JDM Paysagistes
	Type : Bureau d'études
Description de l'action	Le contexte du projet :
	Située en cœur de bourg de la commune de PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON, la place du PASQUIER par son aspect général actuel n'offre pas aux administrés les fonctionnalités habituellement observées sur les sites comparables marqués par un caractère de centralité urbaine. Bordée par le centre social communal et l'école maternelle, elle est un lieu de rencontre pour de nombreux plombiérois. La place est également le point 'd'accroche d'une passerelle de 32m franchissant la rivière l'Ouche, permettant de relier le quartier de la rue Weotenga aux équipements publics du centre bourg. Toutefois, cette passerelle en bois est vétuste (23 ans), son profil en arc en limite l'accessibilité PMR et devient dangereuse à la mauvaise saison. La grande surface non bâtie de la place offre une zone de stationnement aux habitants du village, cet espace pouvant aussi être utilisé pour d'autres usages, notamment l'organisation de manifestations communales, mais aussi l'accueil de cirques ou de fêtes foraines. Un aménagement paysagé et végétalisé de cette place, à ce jour exclusivement minérale, offrira aux habitants du centre bourg, densément bâti, un îlot de

fraicheur au bord de l'Ouche.

Par ailleurs, l'implantation d'une passerelle aux normes, permettant le passage des piétons et des cycles en toute sécurité, favorisera les déplacements doux en direction et à travers le centre bourg, en empruntant la place aménagée.

Les caractéristiques principales du projet :

Ce projet d'aménagement est un projet voulu par l'équipe municipale actuelle. Il a été initié lors du mandat précédent. Une étude de faisabilité, ainsi que la consultation et la concertation de la population dès 2019, ont permis au bureau d'étude mandaté à l'époque d'établir un avant-projet sommaire et un estimatif.

Une première délibération a acté en juin 2022 le principe du projet et a arrêté le coût total maximal des travaux à 1 137 000 € HT.

Fin 2022, un marché de maîtrise d'œuvre a été établi avec l'agence JDM Paysagiste. Celle-ci a proposé un projet d'aménagement sur les 7000 m² de la place, offrant une mixité des usages, tout en assurant une perméabilité totale de son emprise. Le remplacement de la passerelle d'accès actuelle par un ouvrage aux normes PMR, utilisable en permanence du fait du choix des matériaux retenus, est également acté. Des accès PMR aménagés sont prévus depuis les voiries aujourd'hui métropolitaines, cet ensemble de mesures visant à faciliter la mobilité douce entre le centre bourg et le quartier du port du canal bordé par la rue Weotenga.

L'avant-projet, livré en décembre 2023, défini un montant des travaux de 1 275 000 € HT avec 240 000 € pour le remplacement de la passerelle, 920 000 € pour l'aménagement de la place et 115 000 € de raccordement sur les voiries métropolitaines.

Il est à noter que les 115 000 € liés aux raccordements aux voiries métropolitaines relèvent de la compétence de DIJON METROPOLE.

Le coût total de l'opération s'élève à 1 686 035 € TTC, comprenant la maîtrise d'œuvre, les études complémentaires, 5% d'aléas chantier, les missions de SPS et les contrôles extérieurs.

Partenaires

DIJON METROPOLE pour la prise en charge des travaux de raccordement du projet avec la voirie métropolitaine, dont le coût est estimé à ce jour à 115 000 € HT (hors maîtrise d'œuvre et missions annexes). Le principe de la simultanéité dans la réalisation des travaux relevant respectivement des compétences communales et métropolitaines est en cours d'étude, ainsi que le dimensionnement des travaux relevant de la métropole sous condition d'arbitrage pour les crédits nécessaires.

Par ailleurs, des demandes de subventions sont et/ou seront finalisées auprès des services de :

• L'Etat : D'une part pour la passerelle qui est éligible à la DETR et

	 d'autre part pour l'aménagement de la place qui est éligible aux Fonds Verts sur l'axe 2 « Renaturation des villages ». Conseil Départemental de la Côte d'Or : Pour l'aménagement complet sur l'emprise communale d'ici le printemps. La Région BFC : En attente de connaitre l'éligibilité du projet dans le cadre des dispositifs d'aide portés par ce partenaire. 					
	La prochaine étape d	e l'opé	ération à la d	charge du maître	d'œuvre co	nduira à la
	finalisation du proj	et et	à l'élabo	ration des doss	iers réglei	mentaires :
	l'obtention d'un perm	nis d'aı	ménager et	d'un dossier Loi sı	ır l'Eau.	
Coût prévisionnel	En investissement (H	T)				
	Postes de dépenses				Montant	HT
	Acquisition					0€
	Etudes				115	5 260,00 €
	Travaux				1 105	5 168,60 €
	Frais divers					2 600,00 €
	Total du coût à la ch	arge (de la commu	ıne	1 233	3 028,60 €
	En fonctionnement (oar an)			
	Postes de dépenses			Montant TTC		
	Salaires -					
	Dépenses courantes -					
	Autres - Total par an -					
Plan de financement	En investissement (HT)					
Fian de imancement						
	Financement	M	1ontant	Dispositif fin		Décisio
	Subvention ETAT 113 160,00 € DETR			е	n	
	Subvention ETAT		37 532,15 €	FONDS VERT		
	Subvention CD 21		00 000,00 €	Grands Projets (`ote d'Or	
	Autofinancement		37 594,88 €	Emprunt et fond		
	Total		33 028,60 €		р. ор. ос	
	En fonctionnement (par an)					
	Postes de dépenses		Montant			
	Salaires					
	Dépenses courantes					
	Autres					
	Total par an					
Calendrier	• 1er semestre 202		-			
	2ème semestre 21er semestre 202		-			
			•	e a partie voirie mé	tropolitaine	2
Indicateurs d'évaluation						•
proposés	 Verdissement du site (Nombre de m2 végétalisé créé) Fréquentation de la passerelle (Nombre moyen de passages quotidiens sur l'ouvrage) 					





CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DE DIJON METROPOLE



EXTENSION DES LOCAUX SCOLAIRES

AXE	4/ La cohésion sociale et territoriale
OBJECTIF	14. Favoriser un habitat solidaire, attractif et durable
Action n°	1
Maître d'ouvrage	Commune de Perrigny-lès-Dijon
Maître d'œuvre	х
Description de l'action	Le contexte du projet : Les effectifs scolaires augmentent d'année en année
	dans la commune. Cela fait déjà plusieurs rentrées scolaires que l'équipe
	enseignante avertit la commune sur la pressante nécessité d'ouvrir une classe
	supplémentaire. Cependant pour accueillir cette nouvelle classe, la commune
	serait dans l'obligation de réduire l'espace dédié au centre de loisirs. Une
	extension des locaux scolaires est alors nécessaire pour ne pas empiéter sur
	cet espace.
	La rentrée scolaire 2024-2025 est estimée à 129 élèves en élémentaire. Ce qui
	fait une augmentation par rapport à la rentrée 2023/2024, où nous comptions
	123 élèves. Toutes les classes d'élémentaires étant déjà à 25 élèves, la
	commune va être dans l'obligation d'ouvrir une nouvelle classe.
	Avec la création de cette classe, sera ajouté un espace bureau de 8m² pour la

	directrice de l'école maternelle, qui ne dispose pour l'instant d'aucun bureau.					
	Les caractéristiques principales du projet : Cette extension des locaux scolaires se matérialiserait par l'installation d'un bâtiment modulaire dans la cour de l'école (entre l'école élémentaire et l'école maternelle) qui permettrait d'avoir une salle de classe de 50m². C'est un choix rapide et moins couteux qu'une construction, ainsi plus favorable pour la commune.					
	d'agrandir ses d'accueillir une bâtiment est au soit une classe	L'objectif principal de cette opération est de permettre à la commune d'agrandir ses locaux scolaires. Cette salle supplémentaire permettrait d'accueillir une nouvelle classe si nécessaire. D'ailleurs l'emplacement du bâtiment est aussi stratégique, il permettra, en fonction des années, d'installer soit une classe supplémentaire en élémentaire soit en maternelle, un accès de chaque côté étant prévu à cet effet.				
Partenaires	Depuis le début	t d'année, la con	nmune a pris	contact avec plu	ısieurs entreprises	
	afin de se rense	eigner sur les bâ	timents modu	ulaires. Des devis	s ont été	
	demandés, nou	is attendons de l	les recevoir.			
Coût prévisionnel						
	Tra	ivaux		Montants		
	Structure modulaire		75 000€HT			
	Terrassement, raccordement eau + électricité 11 500€HT					
	Maçonnerie (pour la reposera la structura	a surface sur laquelle e)		11 000€НТ		
	TOTAL	97 500HT TOTAL				
Plan de financement	Financement	Sollicité	Attribué	Pourcentage	Montant du financement	
	Conseil département	Oui	En attente	30%	29 250	
	DETR	Oui	En attente	40%	39 000	
	Total subventions			70%	68 250	
	Commune			30%	29 250	
	Total de l'opération			100%	97 500	
Calendrier	• Juille	ier = signature c et = début des tr uillet = livraison	ravaux	actures		





CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DE DIJON METROPOLE



Phase 2 du projet de création d'un verger conservatoire intergénérationnel

AXE	4/ La cohésion sociale et territoriale
OBJECTIF	13. Renforcer le maillage du territoire en services de première nécessité
Action n°	2
Maître d'ouvrage	COMMUNE DE NEUILLY CRIMOLOIS
Maître d'œuvre	COMMUNE DE NEUILLY CRIMOLOIS
Description de l'action	Causes et contexte: La Commune de Neuilly-Crimolois a engagé, en 2021 avec la collaboration d'un collège d'étudiants en formation au sein de l'agence Hedera paysage, un projet d'aménagement autour de l'historique jardin du oui implanté sur le territoire de la commune déléguée de Crimolois. Le Jardin du OUI est un concept réalisé autour d'un plan est immuable, toujours orienté, un angle vers le nord dont la forme est unique et issue la fusion de cinq figures géométriques qui génèrent un mouvement. L'idée a mûri par le travail de la commission environnement qui souhaite développer sur la commune des lieux favorables à la sauvegarde de l'environnement, au développement de la conscience collective par le biais de lieux ludiques et propices aux rencontres.

En 2023, la commune a d'ores et déjà réaliser en phase 1 les travaux suivants :

- création d'espace de jeux ludiques pour les enfants ;
- création d'un espace sportif avec circuit de fitness adapté à plusieurs générations ;
- implantation d'un théâtre végétalisé mis à disposition des associations locales et des écoles.

Grâce aux financements publics obtenus en phase 1, la commune peut sereinement envisager la phase 2 de travaux à savoir

- installation d'un terrain de pétanque (activité intergénérationnelle) ;
- implantation d'un labyrinthe de verdure (îlot de fraicheur en été) ;
- création d'un cheminement piéton et cycliste (alternative de déplacements en proposant des cheminements doux).

Argumentation par rapport aux choix faits par le maître d'ouvrage pour atteindre ses objectifs :

La Commune s'est faite accompagnée dans la construction de son projet par un collège d'étudiants qui a produit un projet abouti et structurant permettant un choix éclairé pour la municipalité et une véritable projection de l'aménagement dans l'espace.

Un devis a été établi conformément au plan de charges de la seconde phase afin d'aboutir à la réalisation dans sa globalité.

Partenaires

Non concerné

Coût prévisionnel

En investissement (HT)

Postes de dépenses	Montant HT
Acquisition	**
Etudes	
Travaux	64 845,00 €
Frais divers	
Total	64 845,00 €

En fonctionnement (par an)

Postes de dépenses	Montant TTC
Salaires	
Dépenses courantes	
Autres	
Total par an	

Plan de financement

En investissement (HT)

PLAN DE FINANCEMENT EN ANNEXE DE LA FICHE PROJET

En fonctionnement (par an)

Postes de dépenses	Montant	
Salaires		
Dépenses courantes		
Autres		
Total par-an		

Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels. Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet,...). Pour les apports non financiers (temps de travail,

	locaux,, les valoriser).
Calendrier	 Date prévisionnelle des appels d'offre pour les marchés de travaux : mars 2024 Date prévisionnelle de signature des actes d'engagement des lots de travaux : mai 2024 Date prévisionnelle de démarrage des travaux : juin 2024 Date prévisionnelle de réception des travaux : septembre 2024
Indicateurs d'évaluation proposés	 Satisfaction des usagers Fréquentation de l'espace Mobilisation des établissements scolaires Développement des activités associatives

Dotation de soutien à l'in-	Sollicité non attri-	64 845,00 €	23.10 %	15 000,00 €
vestissement local	bué			
FEDER/FSE (CRTE Dijon Métropole)	Dossier en cours de construction	64 845,00 €	54.00 %	35 000,00 €
AUTOFINANCEMENT MAÎT	FRE D'OUVRAGE	64 845,00 €	22.90 %	14 845,00 €





CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DE DIJON METROPOLE



Création d'une maison de santé pluridisciplinaire

13. Renforcer le maillage du territoire en services de première nécessité
2
COMMUNE DE NEUILLY CRIMOLOIS
A déterminer
Causes et contexte: Lors d'une entrevue avec les différents membres du corps médical de la commune, les médecins exerçant leur activité à Neuilly-Crimolois ont informé la municipalité de leur très prochain départ en retraite et de leur recherche active de successeurs. Le cabinet de médecine générale regroupait trois professionnels depuis de nombreuses années. Aucune autre installation ne s'est concrétisée depuis lors. L'un d'entre deux a cessé son activité depuis fin de l'année 2021.Un nouveau collaborateur a intégré la SCP depuis quelques mois de manière stable pour une durée déterminée. Ce nouvel exerçant a pour objectif professionnel d'intégrer une maison de santé et de rester locataire de son cabinet. Au regard de l'analyse des besoins sociaux de la commune fusionnée, la population locale grandit et vieillit naturellement. Force est de constater que les professionnels en activité n'acceptent plus de nouveaux patients et ne parviennent pas à répondre à la demande croissante des habitants.
C Localaa Lon Locala do gre

vigilance à ne pas le devenir, pour éviter toute rupture du parcours de soins de la patientèle au sein de la commune. Pour ce faire, il est inéluctable de favoriser l'implantation de nouveaux médecins sans délai de carence entre les départs et les reprises de fonctions. Pour être attractifs, l'émergence de maison de santé est la solution adéquate pour répondre aux attentes des nouvelles générations de professionnels de santé. En effet, la façon d'exercer a particulièrement évolué depuis plusieurs années. La nouvelle génération de professionnels de santé a modifié les rythmes de travail conventionnels. Il n'est plus traditionnellement admissible d'exercer 12h par jour 7 jours sur 7.

La crise que traverse le système de santé français impacte l'accès aux urgences du C.H.U. de Dijon, qui se dégrade et se réduit. C'est sur cet argument qu'il paraît pertinent d'envisager l'implantation d'un 4ème médecin généraliste sur la commune.

Descriptif de l'opération et objectifs du maître d'ouvrage :

Ce projet qui pourrait être opérationnel en 2025 tient compte d'un diagnostic de territoire qui se constitue d'un état des lieux et d'un recueil des besoins. Ce diagnostic permet de répondre convenablement à la demande, et de positionner les professionnels selon la réalité des besoins. Cette solution permettrait de voir à nouveau s'exercer une activité de kinésithérapie et de soins dentaires dont les départs successifs n'ont jamais trouvé repreneur.

La Commune s'est portée acquéreur du cabinet médical, monté actuellement en SCP, et en devenue propriétaire bailleur.

Un cabinet d'études a été mandaté pour étudier les possibilités techniques et urbanistiques pour répondre aux attentes des candidats à la reprise du cabinet de médecine générale existant mais aussi à la capacité de développement de l'activité médicale et paramédicale afin de répondre aux exigences du parcours de soins.

Plusieurs scenarios ont été dessinés et la municipalité fait le choix de réaliser ce projet de création de maison de santé afin de pérenniser mais aussi développer de manière exponentielle l'offre de soins en périphérie de l'agglomération dijonnaise. L'objectif étant de garantir une pluralité exhaustive de soins en adaptant le cabinet actuel à la nouvelle génération de médecins généralistes et en y adjacent de nouveaux locaux propres à accueillir d'autres professions médicales et paramédicales.

La commune fera appel à un assistant à maîtrise d'ouvrage et se conformera aux attentes de l'ARS, acteur prépondérant dans l'implantation de maison de santé et garant d'une offre adéquate et qualitative.

Argumentation par rapport aux choix faits par le maître d'ouvrage pour atteindre ses objectifs :

Le bien immobilier est existant acquis par la commune nécessite des travaux de réhabilitation qui seront ajoutés au futur projet de la maison médicale. Les locaux sont fonctionnels, adapté à l'activité, pourvus de possibilités de stationnement aisées et situés à proximité immédiate du commerce pharmaceutique permettant de garantir un parcours de soins optimisé.

Partenaires

ARS et services associés

Coût prévisionnel	En investissement (HT)			
	Postes de dépenses	Montant HT	•	
	Acquisition	**		
	Etudes	164 976,64	164 976,64	
	Travaux	1 374 805,30	1 374 805,30	
	Frais divers			
	Total	1 551 781,94	1 551 781,94	
	En fonctionnement (par an)		
	Postes de dépenses	Montant TT	С	
	Salaires			
	Dépenses courantes			
	Autres			
	Total par an			
Plan de financement	En investissement (HT)			
	PLAN DE FINANCEMENT EN	ANNEXE DE LA FICHE PRO) IFT	
	En fonctionnement (par an)			
	Postes de dépenses Montant			
	Salaires			
	Dépenses courantes			
	Autres			
	Total par-an			
	Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels. Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet,). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux,, les valoriser).			
Calendrier	 Date prévisionnelle des appels d'offre pour les marchés de travaux octobre 2024 Date prévisionnelle de signature des actes d'engagement des lots de travaux : décembre 2024 Date prévisionnelle de démarrage des travaux : janvier 2025 Date prévisionnelle de réception des travaux : septembre 2025 			
Indicateurs d'évaluation proposés	 Satisfaction des usagers Satisfaction des professionnels de santé Facilité d'implantation des professions 			

ANNEXE : plan de financement prévisionnel

Dotation de soutien à l'investissement local	Sollicité non attribué	1 551 781,94€	40 %	620 713 €
Conseil départemental	Dossier en cours de construction	1 374 805,30 €	4,5 %	60 000 €
CRBFC	Dossier en cours de construction	1 374 805,30 €	15 %	152 420 €
Dijon Métropole (CAET)	Dossier en cours de construction	1 374 805,30 €	2,5 %	35 000 €
Autre : Fonds Verts	Sollicité non attribué	1 551 781,94 €	20 %	203 227 €
AUTOFINANCEMENT MAÎT	RE D'OUVRAGE	1 551 781,94 €	31 %	595 325,94 €





CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DE DIJON METROPOLE



Réhabilitation et rénovation énergétique simultanées de la salle multi-usages Jean HERBIN et de l'école maternelle R. CHALANDRE avec possibilité d'extension de l'existant

AXE	3/ La transition écologique et énergétique du territoire
OBJECTIF	10. Soutenir la performance environnementale du domaine public
Action n°	1
Maître d'ouvrage	COMMUNE DE NEUILLY CRIMOLOIS
Maître d'œuvre	BAU Architecte
Description de l'action	Causes et contexte :
	La nouvelle commune Neuilly-Crimolois, résultant de la fusion des communes de Neuilly-lès-Dijon et Crimolois le 28 février 2019, se trouve de fait dotée de nombreux équipements publics qui occupent des bâtiments anciens présentant de médiocres performances thermiques et, dans certains cas, n'offrant pas des conditions satisfaisantes d'accueil pour les utilisateurs et les usagers. Par ailleurs, le regroupement du patrimoine bâti des deux communes nécessite une réflexion en matière d'utilisation et d'optimisation des surfaces occupées actuellement ; ainsi en matière d'enseignement primaire, les élèves sont répartis dans deux groupes scolaires publiques qui ne permettent pas de répondre favorablement aux attentes des usagers (notamment pour l'accueil périscolaire) et des enseignants, établissements qui en outre présentent des signes de vétusté avancée. Aussi dans ce contexte, la commune souhaite étudier la rénovation énergétique et l'amélioration des conditions de fonctionnement et

Parmi ses équipements la commune a choisi de traiter en priorité la salle multiusages Jean HERBIN.

Cet équipement est situé au Sud-Est de la commune, au centre de l'ancienne commune de Crimolois, à proximité immédiate de la Mairie Annexe et de l'école maternelle du Groupe Scolaire Hirschy.

La salle est accessible depuis la rue du Sénateur Jossot et dispose d'une aire de stationnement dédiée. Le bâtiment est implanté sur la parcelle 213 AB 0297 d'une surface d'emprise au sol d'environ 4159 m².

La salle Jean Herbin est à simple rez de chaussée et composée des locaux suivants :

- Une zone vestiaire
- Une cuisine rénovée récemment
- Des sanitaires femme, homme et PMR
- Deux locaux de stockage
- Une salle de 224 m² qui sert de cantine scolaire pendant les jours de la semaine, et de salle de réception pour les personnes morales et les particuliers le weekend.

L'ensemble date de 1988.

Par ailleurs, la commune a connu une ouverture de classe à la rentrée scolaire 2023/2024, qui a nécessité un aménagement temporaire des espaces. Ces aménagements ont permis de maturer l'idée de réhabilitation et de rénovation énergétique du bâtiment qui n'a pas connu de travaux d'investissement depuis sa construction, datant des années 1960-1970 et son agrandissement en 1989.

Cet établissement est situé au Nord-Ouest de la ville. Il est accessible depuis la rue du Pâtis. Il se situe face à l'école élémentaire, et à quelques centaines de mètres de la mairie.

L'école ne dispose pas d'un parc de stationnement dédié.

Le bâtiment est implanté sur la parcelle 000 AC 726 d'une surface d'emprise au sol d'environ 7 581 m².

L'établissement est à simple rez de chaussée et est constitué des locaux suivants :

- 3 salles de classes
- Une salle de lecture / informatique
- Une salle de jeux / activités motrices
- 2 salles de repos
- 2 salles de propreté
- Une tisanerie
- Plusieurs locaux de rangements et stockage
- Un bureau pour la direction
- Un local ATSEM

Un certain nombre de points d'amélioration ils concernent notamment :

- absence de travaux de rénovation des revêtements de sol depuis la mise en service en 1969 et 1989 ;
- très faibles performance énergétiques du bâtiment d'origine et performances médiocres de l'extension ;
- surface vitrée orientée sans protection solaire très conséquente ;
- difficulté à mettre en œuvre le plan particulier de mise en sécurité (PPSM) « attentat-intrusion » du fait des axes de circulation et de sorties des salles de classes, des sens d'ouverture des portes, et du manque de visibilité sur certains espaces ;
- couverture vétuste source d'infiltrations d'eau.

Le diagnostic énergétique réalisé en 2017 préconise les travaux suivants :

- Isolation des façades par l'extérieur
- Remplacement des menuiseries extérieures et pose d'occultations extérieures
- Remplacement de l'isolation des toitures
- Remplacement des ballons ECS
- Refonte de la production de chauffage
- Remplacement des robinets thermostatiques
- Désencombrement des émetteurs de chaleur
- Création d'une ventilation mécanique contrôlée double flux
- Changement des luminaires avec lampes de type LED avec détecteurs de présence dans certains locaux (circulation, tisanerie...)

Descriptif de l'opération et objectifs du maître d'ouvrage : :

Pour atteindre ses objectifs, la commune de Neuilly-Crimolois a confié une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour s'assurer d'une bonne définition de ses besoins et un cahier technique facilitant le choix d'un maître d'œuvre expertisé.

L'objectif primordial de ce projet est de répondre aux enjeux climatiques mais également de réaliser des économies d'échelles en réalisation concomitant des travaux de rénovation et réhabilitation sur deux bâtiments distincts dont la maitrise d'œuvre sera assurée par le même architecte.

Les études de faisabilité prendront en compte, dans le phasage et l'estimation des travaux, les contraintes issues de la nécessité de maintenir les équipements complètement ou partiellement en activité pendant les travaux.

Argumentation par rapport aux choix faits par le maître d'ouvrage pour atteindre ses objectifs :

Face aux enjeux climatiques, la Commune de Neuilly-Crimolois souhaite s'engager dans un processus de réhabilitation progressive et exemplaire de ses bâtiments afin de garantir une faible consommation énergétique et un confort saisonnier optimal à ses usagers. Le recours aux énergies renouvelables sera exigé.

La DSDEN sera associée à l'ensemble du projet touchant tant les temps scolaires que périscolaires. Les équipes pédagogiques seront également consultées et associées à l'agencement des espaces afin de garantir leur optimisation, leur confortabilité et leur adéquation à un apprentissage de qualité.

L'extension de l'école maternelle sera décidée en phase esquisse en recherchant en priorité l'optimisation de l'espace avant la création de nouveaux.

Partenaires

DSDEN et équipes pédagogiques

Coût prévisionnel

En investissement (HT)

Postes de dépenses	Montant HT
Acquisition	**
Etudes	124 000
Travaux	1 200 000
Frais divers	
Total	1324 000

En fonctionnement (par an)

	Postes de dépenses	Montant TTC	
	Salaires		
	Dépenses courantes		
	Autres		
	Total par an		
Plan de financement	En investissement (HT)		
	PLAN DE FINANCEMENT EI	N ANNEXE DE LA FICHE PROJ	<mark>ET</mark>
	En fonctionnement (par a	n)	
	Postes de dépenses	Montant	
	Salaires		
	Dépenses courantes		
	Autres		
	Total par-an		
	commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet,). Pour les apports non financiers (temps de trav locaux,, les valoriser).		
Calendrier	Date prévisionr mars 2024	nelle des appels d'offre pour	les marchés de travaux :
	 Date prévisionr de travaux : avr 	nelle de signature des actes d il 2024	d'engagement des lots
	Date prévisionnelle de démarrage des travaux : juin 2024 (phase préparation des travaux)		
	Date prévisionr	nelle de réception des travau	x : juillet 2025
Indicateurs d'évaluation		consommation des établisse	ments
proposés	Satisfaction des usagers		
	 Facilité de gesti 	on des services	

Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux	Sollicité non attribué	1 252 084 €	40 %	500 830 €
Dotation de soutien à l'investissement local	Sollicité non attribué	870 000 €	15 %	130 500 €
Conseil départemental	Dossier en cours de construction	1 200 000 €	5 %	60 000 €
CRBFC	Dossier en cours de construction	1 200 000 €	10 %	120 000 €
Autre : Fonds Verts	Dossier en cours de construction	1 200 000 €	20 %	240 000 €
AUTOFINANCEMENT MAÎT	RE D'OUVRAGE	1 324 000 €	21 %	272 670 €





CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DE DIJON METROPOLE



Réaménagement et extension de l'espace culturel et artistique Langevin

AXE	Cliquez sur l'axe concerné
OBJECTIF	16. Développer l'accès à la culture, au sport et activités de loisirs
Action n°	
Maître d'ouvrage	MARSANNAY-LA-COTE
Maître d'œuvre	Nom de l'organisation
	BAU ARCHITECTES
Description de l'action	Le contexte du projet : mettre en avant les manques ou problèmes repérés + des chiffres clés
	Le conseil municipal a approuvé la réalisation de la promesse de vente avec la société GENEOM pour projet de la réhabilitation du bâtiment « ancienne école primaire Langevin », situé impasse Felix Tisserand à Marsannay-la-Côte sur une partie de la parcelle cadastrée section BA n°693, en logements à loyer modéré à destination d'un public exclusivement sénior. Ce bâtiment est aujourd'hui occupé par des associations de la commune de Marsannay-la-Côte, à qui devront être proposés d'autres locaux pouvant être mis à disposition par la commune, afin de rendre les locaux actuels du bâtiment « ancienne école primaire Langevin » libres et disponibles pour le projet de résidence senior. Dans ce contexte, la municipalité prévoit notamment des travaux de réaménagement et d'extension de L'espace Culturel et Artistique Langevin (ECAL).

L'espace Culturel et Artistique Langevin (ECAL) faisait partie du groupe scolaire Langevin jusqu'en 2011 et accueillait l'école maternelle. Le groupe scolaire disposait de réseaux uniques (eau, gaz, électricité, chauffage, eaux pluviales, eaux usées). L'ex école maternelle Langevin a fait l'objet d'une désaffectation puis d'une réhabilitation en 2016 pour permettre d'accueillir des associations ; elle a alors été renommée Espace Culturel et Artistique Langevin (ECAL). Les caractéristiques principales du projet : d'où vient-il ? où en est-il ? Noter les chiffres (ou les fourchettes) qui permettront de comprendre sa dimension : quel coût, quelle superficie, combien de personnes bénéficiaires, etc D'une surface de 680 m², le projet prévoit une extension de 170 m² et vise à : - Œuvrer à la continuité des actions menées par les associations de la commune. - Respecter les normes environnementales, - au réaménagement et extension conformes aux besoins des associations accueillies, et notamment de l'association « Centre musical de Marsannay-la-Côte ». **Partenaires** Qui.....s'engage à quoi... A cette date est-il acquis? en discussion? à discuter? Prochaine étape / action à entreprendre Rôle ? En investissement (HT) Coût prévisionnel Postes de dépenses **Montant HT** Acquisition **Etudes** 87 737,00€ Travaux 939 757,00€ Frais divers 17 800,00€ 1 042 294,00€ Total En fonctionnement (par an) Postes de dépenses **Montant TTC** Salaires 2 200,00€ Dépenses courantes 24 000,00€ **Autres** 26 000,00€ Total par an Plan de financement En investissement (HT) **Financement** Montant Dispositif financier Décision mobilisé

	Acquisition					
	Etudes					
	Travaux					
	Apports non					
	financiers					
	Total	1 042		DETR 2024 - 4	0%	En attente.
		294,00)€	416 917,30€		Dossier
						déposé le
						15/01/2024
	En fonctionnement					
	Postes de dépense	s N	1ontant			
	Salaires					
	Dépenses courante	es				
	Autres					
	Total par an					
	Décrire ici les finance pluriannuels. Précise commun, dotation, o européens, appel à p locaux,, les valorise	er le dispos contrat ave projet,). I	sitif finan ec une co	cier qui sera mol llectivité, plan d	oilisé e rela	(crédit de droit nce, fonds
Calendrier		d'œuvre ; o ment : 28	-	visionnelle de sig 3	natur	e de l'acte
				sement de l'APD		
	Date prév	visionnelle	d'établis	sement du DCE	01/	04/2024
	Date prév	visionnelle	de signa	ture des actes d'	enga	gement des lots
		ıx: 31/08				
	1			arrage des travau		
	Date prév	visionnelle	de récep	tion des travaux	: 15	5/06/2025
Indicateurs d'évaluation	•					
proposés	•					
	•					
	•					





CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DE DIJON METROPOLE



Rénovation énergétique du gymnase RATEL

AXE	3/ La transition écologique et énergétique du territoire
OBJECTIF	8. Réduire l'impact environnemental et soutenir l'économie circulaire
Action n°	
Maître d'ouvrage	COMMUNE DE FONTAINE LES DIJON
Maître d'œuvre	TEAM INGENIERIE
Description de l'action	Causes et contexte :
	Le gymnase RATEL a été construit dans les années 80 et la Commune a constaté plusieurs fuites en toiture. Un diagnostic énergétique du bâtiment a été fait et il est apparu que les déperditions venaient principalement de la toiture et des murs. Deux tranches de travaux sont donc prévues : Descriptif de l'opération et objectifs du maître d'ouvrage : Première tranche : Désireuse de vouloir remédier à ce problème et par la même occasion fournir le bâtiment en électricité ainsi que le bâtiment communal qui le jouxte (Centre Technique Municipal), il est prévu d'installer des panneaux photovoltaïques sur la toiture rénovée et isolée. Aussi la chaudière sera remplacée et le système de ventilation modifié en double flux. Les travaux débuteront en juin 2024.
	Deuxième tranche : Une isolation extérieure ainsi que le remplacement des menuiseries pourraient être envisagées en 2025.

Partenaires						
Coût prévisionnel	En investissement (H	IT)				
	Postes de dépenses	Postes de dépenses		Montant HT		
	Acquisition					
	Etudes		39 600			
	Travaux		573 543			
	Frais divers					
	Total		613 143			
	En fonctionnement (par an)					
	Postes de dépenses		Montant TTC			
	Salaires					
	Dépenses courantes		4 000			
	Autres					
	Total par an		4 000			
Plan de financement	En investissement (H	IT)				
	Financement	Montant	Dispositif financier mobilisé	Décision		
	Acquisition					
	Etudes	248 085€	DETR	Demande en cours		
	Travaux					
	Apports non					
	financiers	040,005.5				
	Total	248 085€				
	En fonctionnement (par an)				
	Postes de dépenses	Montan	t			
	Salaires					
	Dépenses courantes	s				
	Autres					
	Total par an					
Calendrier	Début des	s travaux en juin 2	2024			
ndicateurs d'évaluation						





CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DE DIJON METROPOLE



Construction d'un accueil de loisirs à Fontaine-lès-Dijon

AXE	Cliquez sur l'axe concerné
OBJECTIF	16. Développer l'accès à la culture, au sport et activités de loisirs
Action n°	
Maître d'ouvrage	COMMUNE DE FONTAINE LES DIJON
Maître d'œuvre	A2A ARCHITECTES
Description de l'action	<u>Causes et contexte</u> :
	Le groupe scolaire des Saverney, situé 16 rue du faubourg saint Nicolas, comprend une école maternelle, une école primaire ainsi qu'un restaurant scolaire et un accueil de loisir pouvant accueillir une centaine d'enfants. A ce jour, les locaux d'accueil de loisirs, malgré un entretien régulier, deviennent vétustes, ne sont plus fonctionnels et ne répondent plus aux besoins actuels. De ce fait, pendant les vacances d'été où la fréquentation est la plus importante, il est nécessaire de recourir également à l'utilisation de locaux complémentaires. En outre la création de 400 logements supplémentaires sont programmés sur la commune sur une période de quatre ans, ce qui provoquera une hausse dans les besoins d'accueil.
	Descriptif de l'opération et objectifs du maître d'ouvrage
	La construction comprend une surface utile nette estimée à 607 m² pour l'accueil de loisirs et une surface dans-œuvre de 750m². À cela s'ajoute une surface 120 m², dédiée au préau. Il est possible de regrouper par utilité les différentes surfaces :

- La partie accueil (142 m²) comprend un sas d'entrée, une salle d'accueil parents et enfants ainsi qu'une salle polyvalente et le dépôt y afférant.
- La partie administration (37m²) comprend un bureau de direction, une tisanerie pour le personnel 1 WC PMR adulte H/F section espace maternelle, 1 WC adulte H section espace maternelle et une Infirmerie.
- L'espace d'activité (414 m²) comprend un espace activités 3-5 ans, un espace activités 6-12 ans, des sanitaires 3-5 ans (5 WC) dont douche et espace à langer, des sanitaire 6-12 ans (6 WC dont 1 PMR) et deux adultes (dont 1 PMR).
- La partie entretien (14 m²), maintenance et stockage comprend un local ménage et un local poubelle.
- La circulation générale (125 m²).
- Les espaces extérieurs (120 m²) qui comprennent un préau et un abri vélo.

Il est prévu que le projet s'intègre dans le site du groupe scolaire. Il se veut moderne tout en respectant son environnement, proche et lointain.

En outre les espaces de services seront également des lieux fonctionnels et de réglementation tant technique que thermique. Il est donc prévu à cet effet :

- Une toiture végétalisée,
- L'installation de panneaux solaires,
- La mise en place de menuiseries à double vitrage et à faible émissivité,
- Un éclairage basse consommation dans tous les locaux (LED),
- La Mise en place de radiateurs basse température et de robinets Thermostatiques avec bulbe antivol,
- La mise en place d'une VMC double Flux Hygroréglable,
- La mise en place d'une GTC regroupant le chauffage et la ventilation,
- Le contrôle d'accès par interphone pour le nouvel accueil de loisirs,
- La mise en place d'une coupure générale des équipements de bureautique.

Cette liste non exhaustive fait partie de la mise en place d'une politique de développement durable qui met l'accent sur la construction d'un bâtiment se voulant économe en terme énergétique. D'importantes réflexions en terme de chauffage, d'électricité mais aussi d'isolation ont été mené en ce sens.

Un permis de construire a été accordé en juillet 2023.

L'opération globale est estimée à 2 629 059€HT dont 2 258 528€HT de travaux. La notification des marchés de travaux est prévue au Conseil Municipal du 6 février 2024 et le démarrage des travaux est prévu pour mars 2024.

Montant prévisionnel global **hors taxes** : 2 629 059€

Partenaires
Subventions sollicités via contrat de partenariat avec le département ; CAF ;
DETR
Coût prévisionnel
En investissement (HT)

	Postes de dépenses		Montant HT		
	Acquisition		0		
	Etudes		370 531		
	Travaux		2 258 528		
	Frais divers		0		
	Total		2 629 059€		
	En fonctionnement (p	ar an)			
	Postes de dépenses		Montant TTC		
	Salaires		360 000		
	Dépenses courantes		15 000		
	Depended couranted		15 000		
	Autres		20 000		
	Total par an		395 000		
Plan de financement	En investissement (H1	-)	1 373 000	l	
Tian de imaneement	1				
	Financement	Montant	Dispositif financier	Décision	
			mobilisé		
	Acquisition				
	Etudes				
	Travaux	* 500 000€	* DETR	→ demande	
				en cours	
		* 300 000€	*CAF	→ Accordée	
		* 500 000€	* contrat de	→ Accordé	
			partenariat		
	Apports non				
	financiers				
	Total	1 300 000€			
	En fonctionnement (p	ar an)			
	Postes de dépenses	Montant			
	Salaires	1 Tontain	•		
	Dépenses courantes				
	Autres				
	Total par an				
	Total par all				
Calendrier					
		e signature des	actes d'engagement de	es lots de travaux :	
	09/02/2024				
	Date prévisionnelle de	démarrage des	travaux : 04/03/2024		
	Date prévisionnelle de	réception des t	ravaux : 30/09/2025		
In diagram of the least of					
Indicateurs d'évaluation	•				
proposés	•				





CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DE DIJON METROPOLE



Requalification et végétalisation des abords et de la cour Nord du centre Dauphine

AXE	3/ La transition écologique et énergétique du territoire
OBJECTIF	10. Soutenir la performance environnementale du domaine public
Action n°	
Maître d'ouvrage	DIJON METROPOLE
Maître d'œuvre	Cabinet Merlin architecte (Dijon) – Mayot et Toussaint paysagiste concepteur
	(Dijon)
Description de l'action	Le contexte du projet :
	Dijon Métropole souhaite requalifier la rue Dauphine entre la rue de la Liberté et la rue du Bourg ainsi que l'accès au centre Dauphine depuis la rue Bossuet en partenariat avec le réaménagement du centre commercial Dauphine actuellement en cours.
	Ce renouvellement urbain permettra de relier deux espaces aménagés ces dernières années : rue de la Liberté et rue du Bourg. Cet espace fait l'objet d'une attention particulière dans les choix d'aménagement envisagés tant stratégiques que techniques dans un contexte d'ultra centre urbain (nombreux commerces, préservation du patrimoine,

	multitude d'usages,)			
	multitude d dsages,			
	Les caractéristiques pr	incipales du pro	jet :	
	Cet aménagement r	najeur, ambitie	ux, permettra ainsi	de répondre à
	l'ensemble des enjeux	actuels en matiè	re d'aménagement urb	pain :
	La mobilité active L'accessibilité pou de déplaceme La mise en vale dijonnais rem locaux) ; La gestion intégré	(cycle, piéton) r l'ensemble des ent considérée ; ur architecturale arquable (utilisa e des eaux pluvia n en fonction des de l'espace public dic. ectifs devront s'in	; s usagers de part et d'a e et patrimoniale d'u tion de matériaux de ales en favorisant une g s enjeux techniques ; c; ntégrer pleinement av s sur ce secteur : com	autre de la chaine un centre urbain qualité, durables, gestion à la source ec tous les enjeux
	Ce renouvellement url	Ce renouvellement urbain permettra ainsi de créer une continuité entre la rue de Liberté, la rue du Bourg ainsi qu'avec la rue Bossuet. L'ensemble de cet		
		espace urbain sera ainsi revalorisé de manière équilibrée et cohérente.		
Partenaires				
	En investigaement /LIT	1		
Coût prévisionnel	En investissement (HT)		
	Postes de dépenses		Montant HT	
	Acquisition		404.040.5	
	Etudes		131.040 €	
	Travaux		1.092.000 €	
	Frais divers		13.000 €	
	Total		1 236 040 €	
		En fonctionnement (par an) Postes de dépenses Montant TTC		1
	 			
	Salaires			
	Dépenses courantes			
	Autres			
Plan de financement	Total par an	١		
rian de imancement	En investissement (HT		1	-
	Financement	Montant	Dispositif financier mobilisé	Décision

	Acquisition			
	Etudes	494.416 €	DSIL 2024	
	Travaux	240.000 €	Fonds de concours	
			Ville de Dijon	
		501.624 €	Autofinancement	
			Dijon métropole	
	Apports non			
	financiers			
	Total	1 236.040 €		
	En fonctionnement (p	ar an)		
	Postes de dépenses	Montant		
	Salaires			
	Dépenses courantes			
	Autres			
	Total par an			
Calendrier			arrage des travaux : Se	•
Indicateurs d'évaluation			ption des travaux : Avi	
			alisation de l'opération	1
proposés	_	ent de voiries de un îlot de fraîche		
	5. 55.5 5.			
	Nombre es	παπτ de passag	ges dans ce secteur	





CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DE DIJON METROPOLE



Mise en accessibilité PMR de 15 arrêts de bus

AXE	4/ La cohésion sociale et territoriale
OBJECTIF	1. Améliorer l'offre de déplacements multimodaux
Action n°	
Maître d'ouvrage	DIJON METROPOLE
Maître d'œuvre	
Description de l'action	Le contexte du projet :
	Dans la continuité d'une politique ambitieuse de mobilité et d'accessibilité
	caractérisée par une refonte du réseau de bus en 2004, et dans le cadre du
	volet déplacements du PLUI-HD adopté fin 2019, Dijon métropole poursuit ses
	actions en faveur d'un réseau de transports en commun de qualité.
	La mise en service des deux premières lignes de tramway au deuxième
	semestre 2012 a traduit la nouvelle dynamique de cette politique dictée par la
	recherche d'un meilleur partage de l'espace public, et par l'organisation d'un
	transport public efficace et accessible à tous.
	Le projet Prioribus a permis de poursuivre le report modal de la voiture
	particulière vers les autres modes de déplacement, de combiner lignes de
	transport collectif efficaces, aménagements complémentaires dédiés aux

modes actifs et interface avec d'autres modes pour un « système » de transport intégré.

L'objectif recherché est la réduction des temps de parcours des lignes et des unités d'œuvre associées grâce à :

- La priorité systématique aux carrefours (sauf ceux communs au tram)
- La mise en site propre sur les tronçons où les conditions de circulation sont les plus contraignantes.
- L'identification et l'aménagement des pôles d'échanges permettant de rendre plus efficaces les correspondances entre les lignes ou les modes (train, tramway, autocars interurbains, bus de périphérie, piétons, cyclistes, auto-partage...).
- La mise en accessibilité des arrêts de bus concernés.

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) de décembre 2019 renforce également les mesures en faveur de l'accessibilité des réseaux de transports de voyageurs visant aussi bien à faciliter l'usage des réseaux par les personnes handicapées ou à mobilité réduite qu'à apporter de la souplesse aux AOM dans la mise en accessibilité des réseaux.

Dijon métropole continue son engagement en faveur de la mobilité en mettant aux normes d'accessibilité 15 arrêts de bus sur le réseau de transport urbain.

Les caractéristiques principales du projet :

Les travaux concernent 15 quais de bus :

<u>DIJON</u>: arrêts « Saint François » (x2), arrêt Bordot, arrêt Allobroges, arrêts « Zipfel » (x2), arrêt « Salengro », arrêts « Jean Bertin » (x2), arrêt « Touzet du Vigier » ;

<u>FONTAINE-LES-DIJON</u>: arrêt « Saint Luc », arrêt « Allobroges », arrêt « Fontaine centre commercial » (x2);

PERRIGNY-LES-DIJON: arrêt « Mairie ».

CHEVIGNY: arrêt « Molière »

Tous ces quais vont être mis en conformité PMR et équipés de mobiliers urbains (poteau, abri, poubelles et/ou bornes d'information voyageurs).

Ces travaux permettront d'augmenter l'accès PMR sur l'ensemble du réseau Divia qui est à l'heure actuelle de 62%.

Partenaires						
Coût prévisionnel	En investissement (H	T)				
	Postes de dépenses	Postes de dépenses		Montant HT		
	Acquisition					
	Etudes					
	Travaux		298.200 €	298.200 €		
	Frais divers					
	Total		298 .200 €			
	En fonctionnement (p	oar an)				
	Postes de dépenses		Montant TTC			
	Salaires					
	Dépenses courantes	;				
	Autres					
	Total par an					
Plan de financement	En investissement (H	T)	•			
	Financement	Montant	Dispositif financier mobilisé DSIL	Décision		
	Acquisition					
	Etudes					
	Travaux	178.920 €	DSIL 2024			
		119.280 €	Autofinancement			
			Dijon métropole			
	Apports non					
	financiers					
	Total	298 .200 €				
	En fonctionnement (p					
	Postes de dépenses	Montant	:			
	Salaires					
	Dépenses courantes					
	Autres					
	Total par an					
Calendrier			narrage des travaux : Ju			
	 Date prévisionnelle de réception des travaux : Août 2024 Respect du calendrier de réalisation de l'opération 					
Indicateurs d'évaluation						
proposés		nnuel de voyages	s sur les lignes desserva	nt ces 15 arrêts		
	de busNiveau de satisfaction des usagers					





CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DE DIJON METROPOLE



Reconstruction de l'éclairage public par des leds sur plusieurs communes de la métropole dijonnaise

AXE	3/ La transition écologique et énergétique du territoire
OBJECTIF	10. Soutenir la performance environnementale du domaine public
Action n°	
Maître d'ouvrage	DIJON METROPOLE
Maître d'œuvre	Groupement Bouygues/Citelum
Description de l'action	Le contexte du projet :
	Lors du passage en communauté urbaine le Grand Dijon, devenue Dijon métropole, a récupéré la compétence voirie et donc la gestion de l'éclairage public. Au vu des disparités et de la vétusté des équipements d'éclairage public des communes et de l'augmentation constante du coût de l'énergie, Dijon métropole a décidé d'investir pour moderniser son parc de luminaires en remplaçant les lanternes énergivore équipées avec des lampes à décharge par de la LED. Le choix de la technologie LED pour les luminaires s'est imposé grâce aux rapides évolutions dans ce domaine. Depuis quelques années l'efficacité

(lumen/watt) des LED a dépassé celle des lampes à décharge classiques de l'éclairage public. Les constructeurs ont maintenant quasiment abandonné la commercialisation des luminaires avec des lampes à décharge.

La LED permet également d'abaisser fortement l'éclairement et donc la puissance consommée à certaines heures de la nuit.

Dijon métropole a choisi l'installation d'une télégestion afin de différencier les jours et les heures pour l'abaissement en fonction des quartiers et des usages. Pour augmenter les économies, des quartiers résidentiels seront équipés en détection de présence. Par exemple la puissance peut être abaissée jusqu'à 90%, ce qui laisse un flux lumineux faible, et lors de passages dans la rue, l'éclairement repasse à 50 ou 80%.

Les caractéristiques principales du projet :

Dijon métropole a lancé un marché de type Conception Réalisation Exploitation Maintenance pour la gestion globale de son espace public : éclairage public, signalisation lumineuse tricolore, contrôle d'accès, sécurité incendie piloté au travers un réseau haut débit depuis le Poste de Pilotage Connecté.

Le programme fonctionnel de ce marché demandait aux candidats de s'engager sur des économies d'échelle sur leurs prestations et sur les économies d'énergie de l'éclairage public finançant ainsi le déploiement de la smart city.

Le marché OnDijon a été signé avec le groupement Bouygues Citelum fin 2017. D'une durée de 13 ans, il prévoit, à terme, 100% des 34000 luminaires du territoire métropolitain équipés en LED et 65% d'économie d'énergie.

Pour l'année 2024, est prévue la reconstruction d'environ 2800 points lumineux dont la répartition prévisionnelle est la suivante :

Dijon: 1033Chenôve: 1789

Partenaires

Coût prévisionnel

En investissement (HT)

Postes de dépenses	Montant HT
Acquisition	
Etudes	
Travaux	2 134 724 €
Frais divers	
Total	2 134 724 €

	En fonctionnement (p	oar an)				
	Postes de dépenses			Montant TTC		
	Salaires					
	Dépenses courantes					
	Autres					
	Total par an					
Plan de financement	En investissement (H	Γ)				
	Financement	Мо	ontant	Dispositif fina mobilisé DS		Décision
	Acquisition					
	Etudes					
	Travaux	1	.17,20 € .306,80	DSIL 2024 Autofinancem Dijon métropo		
	Apports non	+		Біјон пісноро	,,,,,	
	financiers					
	Total	2 134	724 €			
	En fonctionnement (p	oar an)				
	Postes de dépenses	ı	Montant			
	Salaires					
	Dépenses courantes					
	Autres					
	Total par an					
Calendrier	Date prévis	sionnelle	e de déma	ırrage des travau	ıx : Févr	ier 2024
	Date prévis	sionnelle	e de récep	tion des travaux	: Octob	ore 2024
Indicateurs d'évaluation proposés	-			llisation de l'opé ons énergétique		





CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DE DIJON METROPOLE



Déploiement et mise en service d'une plateforme de système de management de l'énergie (SME)

AXE	3/ La transition écologique et énergétique du territoire
OBJECTIF	10. Soutenir la performance environnementale du domaine public
Action n°	
Maître d'ouvrage	DIJON METROPOLE
Maître d'œuvre	
Description de l'action	Le contexte du projet :
	Dans le cadre de sa politique de gestion énergétique de son patrimoine (bâti, roulant et éclairage public), Dijon Métropole souhaite se doter d'un outil de management énergétique fédérateur. Cet outil permettra d'accompagner la mise en œuvre des projets d'efficacité énergétique, de sobriété (rénovations) et de production d'énergies renouvelables au sein du périmètre de son patrimoine et de celui de la Ville de Dijon. En effet, la pluralité des modes de gestion de ces patrimoines (en tant que propriétaires occupants et propriétaires bailleurs) ainsi que la diversité des sources d'énergies, couplées à un achat d'énergie qualifié de "dynamique", nécessitent de disposer des données énergétiques et financières de ces

patrimoines à une maille fine et à un pas de temps très réduit.

Par ailleurs, le décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire (autrement appelé "Décret Tertiaire" ou "Eco Energie Tertiaire") oblige tout propriétaire ou exploitant d'un ou plusieurs établissements abritant des activités tertiaires du secteur public ou du secteur privé à une réduction de ses consommations d'énergie, avec l'obligation de publier annuellement sur une plateforme nationale (plateforme OPERAT développée par l'ADEME) l'ensemble de ses consommations d'énergie.

Les caractéristiques principales du projet :

Cet outil numérique de management de l'énergie permettra :

- * D'agréger l'ensemble des données énergétiques du patrimoine bâti, du patrimoine d'éclairage public ainsi que du tramway ;
- * De construire des indicateurs de performances énergétiques et financières de tout ou partie de ce patrimoine et ce de manière automatique ;
- * D'accompagner les collectivités dans leur planification et leur exécution budgétaire liée aux dépenses d'énergies ;
- * D'identifier les gisements d'améliorations énergétiques et financières ;
- * D'être un outil d'aide à la décision afin de cibler avec précision les dépenses d'investissements et d'exploitation à déployer pour atteindre les objectifs de neutralité carbone, et de suivre dans le temps ces objectifs ;
- * De réaliser de manière automatique les déclarations réglementaires de consommations auprès de la plateforme de l'ADEME dans le cadre du "décret tertiaire".

Les objectifs du maître d'ouvrage pour ce projet sont multiples et le prestataire devra proposer et déployer une solution de SME qui répondra aux fonctions listées ci-après. Pour réduire le planning de déploiement du projet, 2 niveaux fonctionnels correspondant à 2 échéances de mise en œuvre ont été définis :

- 1) Des fonctions prioritaires qui devront être livrées et opérationnelles dans le cadre de la consultation lancée en août 2023 :
- * Constituer une base des données énergétiques structurée couvrant l'ensemble des bâtiments de la Ville de Dijon et de Dijon Métropole (et potentiellement ultérieurement les bâtiments des communes de Dijon Métropole).
- * Assurer la collecte automatisée et la convergence des données de consommations issues des opérateurs de télérelève / distributeurs (énergie + eau) et des données de factures issues des fournisseurs d'énergie + eau.
- * Vérifier la complétude et la cohérence des données. Alerter sur des écarts ou dérives.

	1				
	* Permettre des anal	yses to	echniques &	🕏 financières des donn	ées
	* Comparer sans li ensembles de bâtime		de nombre	plusieurs bâtiments	entre eux ou des
	* Constituer des table	eaux c	le bord ada	ptés aux profils des uti	lisateurs
	mais que l'outil SM prestataire devra don proposer un SME con * Manager le plan particulier le SME con cadre du décret tertia	E dev c appo forme d'act istitue iire ;	ra être te orter des él à ces atter ion d'amé ra le socle	ont être déployées dans chniquement en mes éments de réponse qu ates : dioration énergétique du management du pla amélioration réalisées.	ure d'assurer. Le ant à sa capacité à patrimonial ; en
Partenaires					
Coût prévisionnel	En investissement (H	T)			
	Postes de dépenses			Montant HT	
	Acquisition			333.000 €	
	Etudes				
	Travaux				
	Frais divers				
	Total			333.000 €	
	En fonctionnement (p	oar an)		
	Postes de dépenses			Montant TTC	
	Salaires				
	Dépenses courantes				
	Autres				
	Total par an				
Plan de financement	En investissement (H	T)			
	Financement	ľ	Montant	Dispositif financier mobilisé DSIL	Décision
	Acquisition	99.	900 €	DSIL 2024	
		166	5.500 €	ACTEE AAP Chêne	
		66.	600 €	Autofinancement	
				Dijon métropole	
	Etudes				
	Travaux	+			
	Apports non				
	financiers	201	2 000 0		
	Total	333	3.000 €		
	En fonctionnement (p	oar an)		
	Postes de dépenses		Montant		
	Salaires				
	Dépenses courantes				
L	<u> </u>		1	I	

	Autres
	Total par an
	Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels. Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet,). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux,, les valoriser).
Calendrier	 Date prévisionnelle de démarrage de la phase de développement de l'outil : Février 2024
	 Date prévisionnelle d'utilisation opérationnelle de l'outil : Juin 2024 •
Indicateurs d'évaluation	Respect du calendrier de réalisation de l'opération
proposés	 Diminution des consommations énergétiques à terme •





CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DE DIJON METROPOLE



Mise en accessibilité du groupe scolaire Joséphine Baker

AXE	4/ La cohésion sociale et territoriale
OBJECTIF	16. Développer l'accès à la culture, au sport et activités de loisirs
Action n°	
Maître d'ouvrage	Ville de Dijon
Maître d'œuvre	Rouby Hemmerlé Brigand architectes (Strasbourg)
Description de l'action	Le contexte du projet :
	Dans le cadre de l'autorisation de programme « Ambition éducative 2030» votée par le Conseil Municipal le 13 décembre 2021, la Ville a lancé conformément à ses engagements les études afin d'examiner les conditions et la planification des interventions pour le groupe scolaire Joséphine Baker. Ce groupe scolaire datant des années 1870 puis étendu par périodes successives est placé en priorité parmi les actions contenues dans l'axe 1 de l'AP; pour rappel, l'axe 1 a pour objectif la disparition des bâtiments préfabriqués des écoles dijonnaises au profit de bâtiments respectueux de l'environnement, et garantissant les facteurs propices à l'apprentissage des enfants, et les qualités de confort, d'ergonomie et de fonctionnalités aux usagers: familles, enseignants, équipes municipales. Dans ce contexte, une étude financière et programmatique a été lancée avec un assistant à maîtrise d'ouvrage au mois de mai 2022. Recueillir l'avis des familles était également primordial; ainsi, au mois de juin, un questionnaire

digital a été lancé ; les retours ont mis en exergue les axes à améliorer et ceux à envisager.

Trois comités de pilotage ont également permis de fonder les éléments stratégiques du projet comme déterminer les besoins, phaser les travaux, organiser le relogement des élèves pendant les travaux, appréhender les contraintes du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, acter la conservation et la rénovation énergétique des bâtiments historiques A, D et B, intégrer les recherches archéologiques préventives ainsi que calibrer l'enveloppe globale du projet, toutes dépenses comprises prévisionnelles.

Les caractéristiques principales du projet :

Les travaux concernant le groupe scolaire vont se dérouler sur une période de trois années, et en deux phases.

La première phase concernera la partie sud de l'îlot, avec le traitement des parties occupées par l'école maternelle qui offrira 4 classes, et son périscolaire reconstruits, l'intégration d'un espace restauration scolaire adapté aux besoins, l'aménagement d'une salle d'évolution pour l'élémentaire et la rénovation des parties conservées.

La seconde phase s'attachera à permettre la rénovation énergétique du bâtiment occupé par l'élémentaire et la requalification du bâtiment B au nord de la parcelle. La partie élémentaire sera formatée pour accueillir 10 salles de classes.

Les espaces boisés et les surfaces de cours seront conservés. Au total, le projet prévoit un besoin net global de 2600 m² de surface utile.

La présente demande de subvention DSIL 2024 concerne la mise en accessibilité des bâtiments existants qui seront réhabilités.

Partenaires

Coût prévisionnel

En investissement (HT)

Postes de dépenses	Montant HT
Acquisition	
Etudes	
Travaux	97.603 €
Frais divers	
Total	97.603 €

En fonctionnement (par an)

Postes de dépenses	Montant TTC
Salaires	
Dépenses courantes	
Autres	
Total par an	

Plan de financement

En investissement (HT)

	Financement	Мо	ontant	Dispositif fina mobilisé	ncier	Décision
	Acquisition					
	Etudes					
	Travaux	58.56	1,80 €	DSIL 2024		
		39.04	1,20 €	Autofinanceme Ville de Dijon	ent	
	Apports non					
	financiers					
	Total	97.60	3€			
	En fonctionnement (pa	ar an)				
	Postes de dépenses	ı	Montant			
	Salaires					
	Dépenses courantes					
	Autres					
	Total par an					
	Décrire ici les financem pluriannuels. Préciser l commun, dotation, cor européens, appel à pro locaux,, les valoriser)	le dispo ntrat av ojet,).	sitif finan ec une co	cier qui sera mol llectivité, plan de	oilisé (e relan	crédit de droit ce, fonds
Calendrier	•		-	e 2024 à décemb 2025 à mars 202		5
Indicateurs d'évaluation proposés	Respect desSatisfaction•			tion		





CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DE DIJON METROPOLE



Travaux de raccordement au réseau de chaleur urbain du gymnase Boisselot

AXE	3/ La transition écologique et énergétique du territoire
OBJECTIF	10. Soutenir la performance environnementale du domaine public
Action n°	
Maître d'ouvrage	Ville de DIJON
Maître d'œuvre	OSMO Ingénierie (Dijon)
Description de l'action	Le contexte du projet :
	La salle Henri BOISSELOT est actuellement chauffée par une chaudière gaz (bâtiment A – Grande Salle) et par une chaudière gaz murale (bâtiment B – Bureaux JDA). La chaudière gaz étant vétuste et non à condensation, il a été décidé de
	supprimer les deux systèmes de production de chauffage existants et de raccorder le site au réseau de chaleur urbain. Cette solution apportera un gain énergétique et diminuera les frais liés à la maintenance (un seul équipement et qui nécessite peu d'entretien).
	Elle s'inscrit également dans la politique de la Ville de Dijon, le développement du réseau de chaleur urbain :
	Dijon Métropole et la Ville de Dijon portent depuis plusieurs années une

politique ambitieuse de développement du Réseau de Chaleur Urbain (RCU) vertueux, réseau dont la production d'énergie provient en grande partie de la récupération d'énergie auprès de l'usine d'incinération des déchets, complété par des chaudières biomasse et gaz. Ce développement permet, en 2020, de porter le niveau d'énergies renouvelables de ces réseaux de chaleurs à plus de 55 %, et en parallèle de réduire leur empreinte carbone de deux à trois fois inférieure au gaz.

Par conséquent, dans le but d'augmenter la part d'énergies renouvelables dans le mix énergétique du patrimoine bâti de la Ville de Dijon, et de réduire le contenu CO2 lié aux dépenses de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire, les bâtiments de la Ville de Dijon font l'objet d'un raccordement au réseau de chaleur dès lors que leur distance par rapport au réseau principal est économiquement viable.

Les caractéristiques principales du projet :

Sont prévues au titre de la présente opération, les prestations suivantes :

- * La dépose des chaudières gaz et des équipements associés
- * Le déploiement du réseau primaire en voirie (compris tranchée et terrassement)
- * La création d'une nouvelle sous-station et de nouvelles panoplies
- * L'installation du SKID dans la nouvelle sous-station
- * Le raccordement primaire du SKID (compris tranchée et terrassement)
- * Le raccordement secondaire du SKID
- * Le remplacement des aérothermes gaz par des aérothermes à eau chaude
- * la mise en place d'une batterie à eau chaude dans la Centrale de Traitement d'Air existante
- * La mise à jour de la Gestion Technique Centralisée

Partenaires

Coût prévisionnel

En investissement (HT)

Postes de dépenses	Montant HT
Acquisition	
Etudes	15.820 €
Travaux	168 000 €
Frais divers	
Total	183 820 €

En fonctionnement (par an)

Postes de dépenses	Montant TTC
Salaires	
Dépenses courantes	
Autres	
Total par an	

Plan de financement

En investissement (HT)

Financement Montant Dispositif financier Décision

				mobilisé DS	SIL	
	Acquisition					
	Etudes					
	Travaux	110.	292 €	DSIL 2024		
		73.5	28 €	Autofinancem	ent	
				Ville de Dijon		
	Apports non					
	financiers					
	Total	183.	820 €			
	En fonctionnement				ı	
	Postes de dépense	es	Montant	t		
	Salaires					
	Dépenses courant	es				
	Autres					
	Total par an					
	Décrire ici les financ pluriannuels. Précis commun, dotation, européens, appel à locaux,, les valoris	er le dispo contrat a projet,)	ositif fina vec une c	ncier qui sera mol collectivité, plan d	bilisé (e relar	crédit de droit nce, fonds
Calendrier				narrage des travau eption des travaux		
Indicateurs d'évaluation	Respect	du calend	rier de ré	éalisation de l'opé	ration	
proposés	1			tions énergétique		





CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DE DIJON METROPOLE



Mise en accessibilité de la Maison des associations

4/ La cohésion sociale et territoriale	
15. Développer l'animation sociale et l'implication habitante	
Ville de Dijon	
Agence d'architectures Nicolas C. Guillot (Lyon)	
Le contexte du projet :	
Le paysage associatif dijonnais est riche et varié : le nombre d'associations actuellement déclarées à Dijon est d'environ 4 450. Entre 150 et 200 associations se créent chaque année avec un siège social à Dijon. Soutien à la vie associative, la ville de Dijon héberge environ 300 associations dans des locaux municipaux, dont 105 à la Maison des Associations. Située au 2 rue des Corroyeurs, la Maison des Associations s'est développée au sein d'un bâtiment datant des années 60, à l'origine un foyer de jeunes travailleurs, transformé en Centre municipal des associations en 1975. Sa surface totale est de 4508 m², répartis sur 7 niveaux (sous-sol compris): 419,50 m² de salles de réunion au nombre de 13, 120 m² de bureaux passagers au nombre de 10, 1284 m² de bureaux permanents (permettant de loger actuellement 105 associations).	
Devenue « Maison des Associations » en 2005 (en même temps que son adhésion au Réseau National des Maisons des Associations), elle est le lieu	

mutualisé de ressources et des synergies de la vie associative dijonnaise. Véritable « tête de pont » de l'action municipale en terme de vie associative, elle permet en effet au public, aux porteurs de projets et aux associations déclarées de trouver une première réponse à leurs questions, des locaux pour leurs activités, des formations, un point d'accès numérique PANDA, un accompagnement pour la recherche de financements, des boîtes aux lettres pour leur domiciliation, etc.

Dans son programme de mandat 2020-2026, la municipalité avait pris l'engagement de « Poursuivre la rénovation de la maison des associations » (engagement n°102). Par ailleurs, l'évolution des pratiques du secteur associatif, l'émergence de nouveaux besoins et la vétusté des équipements actuels ont nécessité une réflexion globale sur l'avenir de cet équipement, en lien avec les projets d'urbanisme du quartier et plus largement de la cité.

Dans ce contexte, une étude financière et programmatique a été lancée avec un assistant à maîtrise d'ouvrage au début de l'année 2022. Recueillir l'avis des utilisateurs était également primordial ; ainsi, entre le 21 et le 31 mars 2022, un questionnaire digital à destination des associations a été lancé ; les retours ont permis d'identifier les axes à améliorer et ceux à envisager.

Les caractéristiques principales du projet :

Les travaux d'amélioration de la structure existantes doivent tout d'abord permettre d'accroître les performances énergétiques du bâtiment avec un remplacement des fenêtres, une isolation par l'extérieur, un remplacement de tout le système d'éclairage. Les consommations d'énergie et les émissions carbone devront être réduites conformément au décret tertiaire. Le bâtiment a déjà été raccordé au réseau de chaleur urbain.

L'accessibilité des personnes à mobilité réduite sera garantie à l'issue des travaux.

Les issues et portes de salles de réunion et bureaux seront dotées de lecteurs de badges permettant un accès plus autonome et élargi ; des espaces permettant à la fois des activités plus collectives, type co-working, et garantissant également en d'autres places la confidentialité dès le rez-de-chaussée seront conçus. Un traitement particulier sera proposé aux salles de réunion pour apporter les corrections acoustiques, et renforcer les accès et équipements numériques ; enfin, une attention sera portée à la décoration intérieure, avec une remise au propre générale prévue.

L'ensemble des murs, sols et plafonds sera remis en propreté et doté d'une signalétique homogène et cohérente.

Enfin, dans la continuité d'une nouvelle entrée et complétée d'un espace de convivialité, une vaste salle de réunion ou polyvalente sera créée en pied de l'immeuble actuel ; le volume du lieu permettra d'organiser des temps collectifs avec environ 250 places. L'actuelle plus grande salle de réunion sera ainsi transformée pour créer des bureaux et une salle de réunion, conformément au souhait des associations. La salle de convivialité du sous-sol pourra être destinée à des espaces de stockage qui font souvent défaut. Au total, le projet prévoit la construction d'une surface d'environ 580 m².

	La demande de subve	untion DSII 2024 c	oncerne la mise en acc	rassibilitá du
	La demande de subvention DSIL 2024 concerne la mise en accessibilité du			
D 4 .	bâtiment existant de la Maison des associations.			
Partenaires				
Coût prévisionnel	En investissement (H	T)		
	Postes de dépenses		Montant HT	
	Acquisition			
	Etudes			
	Travaux		487.368,80 €	
	Frais divers		407.0/0.00.0	
	Total		487.368,80 €	
	En fonctionnement (p	oar an)		
	Postes de dépenses		Montant TTC	
	Salaires			
	Dépenses courantes	:		
	Autres			
	Total par an			
Plan de financement	En investissement (H	T)		
	Financement	Montant	Dispositif financier mobilisé	Décision
	Acquisition			
	Etudes			
	Travaux	292.421,28 €	DSIL 2024	
		32.263,81 €	CD 21	
		162.683,71 €	Autofinancement Ville de Dijon	
	Apports non		,	
	financiers			
	Total	487.368,80 €		
	En fonctionnement (p	oar an)		
	Postes de dépenses	Montant		
	Salaires			
	Dépenses courantes			
	Autres			
	Total par an			
	Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels. Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet,). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux,, les valoriser).			
Calendrier	Mars 2024 existant, d	à novembre 2029 ont mise en acces	ration de chantier 5 : travaux de rénovati sibilité tension(construction s	

Indicateurs d'évaluation proposés	 Respect du calendrier de réalisation de l'opération Degré de satisfaction des usagers
	•
	•





CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DE DIJON METROPOLE



Projet (nom du projet)

MISE EN PLACE D'UNE PRODUCTION PHOTOVOLTAIQUE SUR UNE TERRASSE DU CEDRE

AXE	Cliquez sur l'axe concerné
OBJECTIF	10. Soutenir la performance environnementale du domaine public
Action n°	
Maître d'ouvrage	MAIRIE DE CHENOVE
Maître d'œuvre	Nom de l'organisation
	Туре
Description de l'action	Le contexte du projet : La ville de CHENOVE est engagée dans une politique de développement des énergies renouvelables. Dans ce cadre, la mise en place d'une convention d'AutoConsommation Collective a été initiée l'année dernière, permettant la mutualisation de nos capacités de production vers les sites « Consommateurs ». Cette opération à pour but d'augmenter notre production photovoltaïque, afin de réduire notre dépendance au réseau électrique pour ce bâtiment, et d'utiliser le surplus sur d'autres installations de la commune. La terrasse retenue pour ce projet est idéale pour recevoir ce type d'installation. Terrasse sans équipement, bien orientée.

	Travaux : Fourniture e des onduleurs. Raccor service. Contrôle Technique : (Autre : CONSUEL, Ir	dement de l'ense Contrôle résistan	emble sur TGBT du ace structure et insta				
Partenaires	Quis'engage à quo	 oi					
	A cette date est-il acq		n ? à discuter ?				
Coût prévisionnel		Prochaine étape / action à entreprendre Rôle ? En investissement (HT)					
	Postes de dépenses		Montant HT				
		Acquisition					
	Etudes						
	Travaux		60 000 €				
	Frais divers		2 500 €				
	Total		62 500 €				
		En fonctionnement (par an)					
	Postes de dépenses		Montant TTC				
		Salaires					
	Dépenses courantes						
	Autres						
	Total par an						
Plan de financement	En investissement (HT)						
	Financement	Montant	Dispositif financ mobilisé	cier Décision			
	Acquisition						
	Etudes						
	Travaux	43 750 € 18 750 €	DSIL VILLE				
	Apports non						
	Apports non financiers						
	Total						
	En fonctionnement (par an)						
	Postes de dépenses	Montant	t				
	Salaires						
	Dépenses courantes						
	Autres						
	Total par an						
	Total par an Décrire ici les finances pluriannuels. Préciser commun, dotation, co	le dispositif fina ontrat avec une c ojet,). Pour les	ncier qui sera mobil collectivité, plan de	lisé (crédit de droit			

	 Date prévisionnelle démarrage travaux : 01/09/2024 Date prévisionnelle réception travaux : 15/12/2024
	Date prévisionnelle règlement dernière facture : 31/12/2024
Indicateurs d'évaluation	•
proposés	•
	•
	•





CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DE DIJON METROPOLE



Projet (nom du projet)

MISE EN PLACE DE GTC SUR PLUSIEURS BATIMENTS COMMUNAUX

AXE	Cliquez sur l'axe concerné
OBJECTIF	10. Soutenir la performance environnementale du domaine public
Action n°	
Maître d'ouvrage	MAIRIE DE CHENOVE
Maître d'œuvre	Nom de l'organisation
	Туре
Description de l'action	Le contexte du projet : Dans le cadre du décret BACS, les bâtiments les plus importants doivent être équipés d'une Gestion Technique du Bâtiment. 3 sites viendront s'ajouter à ceux déjà équipés. Il s'agit de la Maison de la Petite Enfance, de la Maison du lien Social et du Centre technique municipal. Les régulations des sites choisis sont obsolètes. Elles seront remplacées par des nouvelles compatibles avec les attentes du décret BACS. Nous pourrons, au terme de ces travaux, optimiser le chauffage des bâtiments. Travaux pour les sites MPE, MLS et CTM : - Remplacement des armoires de régulation en place.

	le réseau déjà ir - Raccordement e - Mise en pla	 Intégration dans ces armoires d'une GTC compatible avec le réseau déjà installé. Raccordement et mise en service de l'ensemble. Mise en place de robinets thermostatiques sur les radiateurs en étant dépourvus. 				
Partenaires	Quis'engage à qu	oi				
	A cette date est-il acc	A cette date est-il acquis? en discussion ? à discuter ?				
		Prochaine étape / action à entreprendre Rôle ?				
Coût prévisionnel	En investissement (H					
	Postes de dénenses	Postes de dépenses Montant HT				
	Acquisition	<u>'</u>	Tollitant III			
	Etudes					
	Travaux		45 830 €			
	Frais divers		1.0 000 0			
	Total		45 830 €			
	En fonctionnement (En fonctionnement (par an)				
	Postes de dépenses	Postes de dépenses		Montant TTC		
	Salaires	-				
	Dépenses courantes	Dépenses courantes				
	Autres	Autres				
	Total par an	Total par an				
Plan de financement	En investissement (H	T)				
	Financement	Montant	Dispositif financier mobilisé	Décision		
	Acquisition					
	Etudes					
	Travaux	32 081 €	DSIL			
		13 749 €	VILLE			
	Apports non					
	financiers					
	Total					
	En fonctionnement (En fonctionnement (par an)				
	Postes de dépenses	Montan	t			
	Salaires					
	Dépenses courantes	5				
		Autres				
	Autres					
	Autres Total par an					
	Total par an Décrire ici les finance		ou à mobiliser et les év			
	Total par an Décrire ici les finance pluriannuels. Préciser	le dispositif fina	ncier qui sera mobilisé	(crédit de droit		
	Décrire ici les finance pluriannuels. Préciser commun, dotation, co	· le dispositif fina ontrat avec une o	ncier qui sera mobilisé collectivité, plan de rela	(crédit de droit ance, fonds		
	Décrire ici les finance pluriannuels. Préciser commun, dotation, co européens, appel à p	le dispositif fina ontrat avec une c rojet,). Pour les	ncier qui sera mobilisé	(crédit de droit ance, fonds		
Calendrier	Décrire ici les finance pluriannuels. Préciser commun, dotation, co européens, appel à pr locaux,, les valorise	le dispositif fina ontrat avec une c rojet,). Pour les	ncier qui sera mobilisé collectivité, plan de rela s apports non financier	(crédit de droit ance, fonds		

	Réception travaux : 01/10/204
	 Dernière facture : 31/10/2024
Indicateurs d'évaluation	•
proposés	•
	•
	•





CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DE DIJON METROPOLE



Projet (nom du projet)

TRAVAUX AUX VESTIAIRES DU STADE LEO LAGRANGE : MISE AUX NORMES

AXE	Cliquez sur l'axe concerné	
OBJECTIF	Cliquez sur l'objectif concerné	
Action n°		
Maître d'ouvrage	MAIRIE DE CHENOVE	
Maître d'œuvre	Nom de l'organisation	
	Туре	
Description de l'action	Le contexte du projet : Mise aux normes dans le cadre d'une homologation des vestiaires demandée par la Fédération Française de Football. Rénovation complète de l'ensemble des vestiaires et des sanitaires afin d'obtenir la surface demandée pour l'homologation : Démolition de cloisons, reprises de faïences, peintures, plomberie, carrelage, menuiseries et luminaires. Mise aux normes PMR.	
Partenaires	Quis'engage à quoi	
	A cette date est-il acquis? en discussion ? à discuter ?	
	Prochaine étape / action à entreprendre Rôle ?	

Coût prévisionnel	En investissement (HT	Γ)				
	Postes de dépenses		Montant HT			
	Acquisition					
	Etudes					
	Travaux		125 000 €			
	Frais divers			125 000 €		
	Total					
			ļ.			
	En fonctionnement (p	ar an)				
	Postes de dépenses	Postes de dépenses		Montant TTC		
	Salaires					
	Dépenses courantes					
	Autres					
	Total par an					
Plan de financement	En investissement (HT	Γ)				
	Financement	Montant	Dispositif financier mobilisé	Décision		
	Acquisition					
	Etudes					
	Travaux	87 500 €	DSIL			
		37 500 €	VILLE			
	Apports non					
	financiers					
	Total	125 000 €				
	En fonctionnement (p	ar an)				
	Postes de dépenses	Montant				
	Salaires					
	Dépenses courantes					
	Autres					
	Total par an					
	pluriannuels. Préciser commun, dotation, co	le dispositif fina ntrat avec une c ojet,). Pour les	ou à mobiliser et les éve ncier qui sera mobilisé (ollectivité, plan de relar apports non financiers	crédit de droit nce, fonds		
Calendrier	Date prévis	sionnelle appels	d'offre : : 05/2024			
			re acte engagement : 0	7/2024		
	Date prévisionnelle démarrage travaux : 07/20		age travaux : 07/2024			
	Date prévis	ionnelle récepti	on travaux : 09/2024			
Indicateurs d'évaluation	•					
proposés	•					
	•					
	•					





CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DE DIJON METROPOLE



Projet (nom du projet)

MISE AUX NORMES DES SANITAIRES DE L'ECOLE ELEMENTAIRE EN SAINT-JACQUES

AXE	Cliquez sur l'axe concerné	
OBJECTIF	10. Soutenir la performance environnementale du domaine public	
Action n°		
Maître d'ouvrage	A compléter	
Maître d'œuvre	Nom de l'organisation	
	Туре	
Description de l'action	Les sanitaires de l'école élémentaire En Saint-Jacques sont très vétustes et nécessitent une réhabilitation complète qui permettra une mise aux normes d'accessibilité PMR. Rénovation complète des sanitaires filles et garçons de l'école élémentaire En Saint-Jacques, afin de permettre l'amélioration des conditions d'hygiène. Il s'agira d'effectuer une réfection complète du carrelage, de la faïence et des peintures, de procéder au remplacement de l'ensemble des toilettes, des urinoirs, des lavabos et toute la robinetterie associée. Un deuxième sanitaire PMR sera créé côté garçons. Nous procèderons également au changement de l'ensemble des menuiseries intérieures et à la reprise générale de l'électricité.	
Partenaires	Quis'engage à quoi	

	A cette date est-il acqu	uis? en discussio	n ? à discuter ?	
	Prochaine étape / action à entreprendre Rôle ?			
Coût prévisionnel	En investissement (HT)			
	Postes de dépenses		Montant HT	
	Acquisition			
	Etudes Travaux			
	Frais divers			
	Total			
	En fonctionnement (p	ar an)		
	Postes de dépenses		Montant TTC	
	Salaires			
	Dépenses courantes			
	Autres			
	Total par an			
Plan de financement	En investissement (H1	-)		
	Financement	Montant	Dispositif financier mobilisé	Décision
	Acquisition			
	Etudes			
	Travaux	34 771 €	DSIL	
		14 901 €	VILLE	
	Apports non financiers			
	Total	49 673 €		
	En fonctionnement (p	ar an)		
	Postes de dépenses	Montant		
	Salaires			
	Dépenses courantes			
	Autres			
	Total par an			
	1	le dispositif fina ntrat avec une c ojet,). Pour les		(crédit de droit ance, fonds
Calendrier	Date prévisDate prévis	ionnelle démari ionnelle récepti	re devis : 01/04/2024 rage travaux : 11/07/20 on travaux : 31/08/202 ent dernière facture : 3	24<
Indicateurs d'évaluation proposés	•			





CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DE DIJON METROPOLE



Projet (nom du projet)

REMPLACEMENT ECLAIRAGE PAR DES LEDS DANS PLUSIEURS BATIMENTS COMMUNAUX

AXE	Cliquez sur l'axe concerné		
OBJECTIF	10. Soutenir la performance environnemen	10. Soutenir la performance environnementale du domaine public	
Action n°			
Maître d'ouvrage	MAIRIE DE CHENOVE		
Maître d'œuvre	Nom de l'organisation		
	Туре		
Description de l'action	Le contexte du projet :		
	La commune de Chenôve s'est lancée dep	uis quelques années, dans un	
	programme de remplacement des lampes énergivores et de modul		
	de l'éclairage en fonction des usages, sur le	s bâtiments communaux.	
	Ces rénovations se font par des sources leds	5 .	
	La commune souhaite ainsi réaliser des économies.		
	Pour 2024, la commune souhaite remplacer les luminaires énergivores		
	par des leds, sur les sites suivants :		
	* Gymnase Curel	50 000 €	
	* Groupe scolaire En ST Jacques :	20 000 €	
	* Gymnase Chapitre (boulodrome):	25 000 €	
	* Centre culturel le Cèdre :	60 000 €	
	* Stade Léo Lagrange (tennis couvert) :	30 000 €	
Partenaires	Quis'engage à quoi		

	A cette date est-il acqu	uis? en discussio	n ? à discuter ?		
	Prochaine étape / action à entreprendre Rôle ?				
Coût prévisionnel	En investissement (HT)				
	Postes de dépenses		Montant HT		
	Acquisition				
	Etudes Travaux				
			185 000 €		
	Frais divers				
	Total		185 000 €		
	En fonctionnement (p	ar an)			
	Postes de dépenses		Montant TTC		
	Salaires				
	Dépenses courantes				
	Autres				
	Total par an				
Plan de financement	En investissement (H1	Γ)			
	Financement	Montant	Dispositif financier mobilisé	Décision	
	Acquisition				
	Etudes				
	Travaux	129 500 €	DSIL		
		55 500 €	VILLE		
	Apports non financiers				
	Total	185 000 €			
	En fonctionnement (p	ar an)			
	Postes de dépenses	Montant	:		
	Salaires				
	Dépenses courantes				
	Autres				
	Total par an				
	Décrire ici les financer pluriannuels. Préciser commun, dotation, co européens, appel à pri locaux,, les valoriser	le dispositif fina ntrat avec une c ojet,). Pour les	ncier qui sera mobilisé ollectivité, plan de rel	c (crédit de droit ance, fonds	
Calendrier	 Date prévisionnelle appel d'offres : 01/04/2024 Date prévisionnelle signature acte engagement 01/06/2024 Date prévisionnelle démarrage travaux : 01/07/2024 Date prévisionnelle réception travaux : 30/11/2024 		024		
Indicateurs d'évaluation proposés	•				





CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DE DIJON METROPOLE



Création d'un bâtiment accueil périscolaire avec restaurant scolaire sur la commune de Bretenière

AXE	4/ La cohésion sociale et territoriale	
OBJECTIF	16. Développer l'accès à la culture, au sport et activités de loisirs	
Action n°		
Maître d'ouvrage	Commune de Bretenière	
Maître d'œuvre	Nom de l'organisation (en cours)	
	Туре	
Description de l'action	Le contexte du projet : Augmentation du nombre d'enfants Locaux devenant inadapté à l'accueil des tout-petits Partage des lieux entre les associations, les particuliers, la mairie et le périscolaire	
	Les caractéristiques principales du projet : d'où vient-il ? où en est-il ? Noter les chiffres (ou les fourchettes) qui permettront de comprendre sa dimension : quel coût, quelle superficie, combien de personnes bénéficiaires, etc Création d'un bâtiment pour l'accueil périscolaire avec restauration scolaire d'une superficie d'environ 230m² pour environ 99 enfants	

	soit 910 800€ HT Augmenter la cap	pacité d'accuei	il des	00€ HT de frais d'études enfants. Ir les enfants, le personno	el et les pa-	
Partenaires	Quis'engage à	quoi				
	A cette date est-il	acquis? en discu	ussion	? à discuter ?		
	Prochaine étape /	action à entrep	rendr	e Rôle ?		
Coût prévisionnel	En investissement	En investissement (HT)				
	Postes de dépens	ses		Montant HT		
	Acquisition					
	Etudes			82 800€ HT		
	Travaux			828 000€ HT		
	Frais divers Total			010 0006 UT		
	lotal			910 800€ HT		
	En fonctionnemen	t (par an)				
	Postes de dépens	ses		Montant TTC		
	Salaires					
	Dépenses courantes					
	Autres					
	Total par an					
Plan de financement	En investissement	(HT)				
	Financement	Montant	Die	spositif financier mobilisé	Décision	
	Acquisition	Wiontant	Dis	spositii iiilalitiei iilobilise	Decision	
	Etudes					
	Travaux	300 000€	Sul	bvention du Conseil		
			Dé	partemental 21		
		331 000 €	Sul	bvention de la DETR		
		120 000 €		bvention de la CAF		
		44 000 €		bvention du Contrat		
				rritoire en Action (Région		
				urgogne et Dijon étropole)		
		115 800€	_	to-financement de la		
		113 0000		mmune		
	Apports non					
	financiers					
	Total	910 800€				

	En fonctionnement (par a	n)	
	Postes de dépenses	Montant	
	Salaires		
	Dépenses courantes		
	Autres		
	Total par an		
	pluriannuels. Préciser le di commun, dotation, contra	spositif financier qui sera t avec une collectivité, pla	·
Calendrier	-	ître d'œuvre : mars 2024	
	APS mai 2024		
	APD juin/juillet		
	 Notification des marchés septembre/octobre 2024 		
	Début travaux :	Novembre/Décembre 20)24
Indicateurs d'évaluation	Augmentation (du nombre d'enfants	
proposés	Satisfaction des	enfants, parents et perso	onnels





CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DE DIJON METROPOLE



Cheminements doux

AXE	4/ La cohésion sociale et territoriale
OBJECTIF	2. Développer les mobilités douces
Action n°	2024-4
Maître	Mairie de Magny-sur-Tille
d'ouvrage	
Maître	SEQUANA PAYSAGE et Commune de Magny-sur-Tille
d'œuvre	
Description de	Le contexte du projet : mettre en avant les manques ou problèmes repérés + des chiffres clés
l'action	La commune de Magny-sur-Tille ne possède pas de centre de village clairement identifié. Ce dossier « mobilités douces » est une partie d'un projet plus vaste qui consiste à « recentrer » le coeur de village en aménageant un terrain provenant d'une ancienne exploitation agricole pour lui donner une identité propre tout en portant une attention particulière au cadre de vie et à la renaturation. Ce grand espace servira de lieu qualitatif de rencontre au coeur du village dans un environnement végétalisé. Une passerelle piétonne surplombe la Norges qui traverse le village, celle-ci fait partie intégrante du projet de cheminements. De chaque côté de la mairie : devant le lavoir et à côté de la boulangerie, des délaissés sablés seront réaménagés, renaturés et utilisés en stationnement temporaire au sein d'une zone 20.

Ce projet de cheminements doux desservira tous les services publics du centre du village, depuis la médiathèque, passant devant l'école élémentaire, empruntant la passerelle de la Norges, desservant la mairie, l'école élémentaire, la boutique du pain et l'église et son platane remarquable. Ces cheminements permettront aussi de se diriger vers la salle des fêtes ou de rejoindre les circuits de randonnée « Sauvestre » et du « Marais ». Le passage de la rue de l'Abreuvoir en zone 20 assurera la sécurité des piétons, randonneurs, vélos..., le reste du village étant en zone 30 depuis fin 2023.

Ce sera une liaison « nature » et de mobilité douce comprenant :

- Aménagement de renaturation : 196 185 € (Fonds Vert)
- Travaux et mobiliers de loisirs, rencontres et accessibilité : 62 760 € (DETR)
- Liaisons douces, mobilités : 29 017 € (DSIL)

Les caractéristiques principales du projet : d'où vient-il ? où en est-il ? Noter les chiffres (ou les fourchettes) qui permettront de comprendre sa dimension : quel coût, quelle superficie, combien de personnes bénéficiaires, etc

Ce projet est une volonté de la municipalité de créer un espace public central naturel en adéquation avec sa politique de développement durable déjà engagée depuis plus de dix ans : extinction éclairage publique, verdissement des trottoirs sablés, plantation de massifs

et d'arbres (classe Aire Terrestre Éducative avec les écoles), préservation de la biodiversité

à l'étang de la Garenne (parcours naturel pédagogique ONF), agriculture biologique communale et AMAP...

Le principal terrain est en voie d'acquisition auprès de l'EPFL par la commune pour 163491 €

HT (Fonds Vert, friches à recycler). Les rives de La Norges, les abords du lavoir et la Place de

l'église étant déjà propriété de la commune.

Les travaux d'aménagement des places végétalisées débuteront à l'été 2024.

Les premières études, AVP et coûts estimatifs ont été réalisé par le cabinet SEQUANA et une réunion publique de concertation a eu lieu fin du 1° semestre 2023.

L'espace concerné représente une surface totale d'environ 2 850 m², 2 000 m² pour la place

de la Norges, hors voirie zone 20 et 851 m² pour la place de l'église.

L'ensemble profitera à toute la population magnytilloise (900 habitants), aux habitants d'Izier, commune voisine, clients de la boulangerie et, au-delà, à toutes les personnes de passage dans le village et aux randonneurs.

Les cheminements végétalisés par ce projet font partie intégrante du « circuit Sauvestre » de randonnée, labellisé FFR 21 et Dijon Métropole.

Le coût total de l'opération est estimé par SEQUANA à 287 962 euros HT.

Dont:

- Aménagement de renaturation : 196 185 € (Fonds Vert)
- Travaux et mobiliers de loisirs, rencontres et accessibilité : 62 760 € (DETR)
- Liaisons douces, mobilités : 29 017 € (DSIL)

	le terrain à EF publics	isé en 2023 les pla PFL courant 2024 e			
mmune rachètera 24 après marchés investissement (HT ostes de dépenses cquisition	le terrain à EF publics	_			
mmune rachètera 24 après marchés investissement (HT ostes de dépenses cquisition	le terrain à EF publics	_			
mmune rachètera 24 après marchés investissement (HT ostes de dépenses cquisition	le terrain à EF publics	_			
mmune rachètera 24 après marchés investissement (HT ostes de dépenses cquisition	le terrain à EF publics	_			
mmune rachètera 24 après marchés investissement (HT ostes de dépenses cquisition	le terrain à EF publics	_			
mmune rachètera 24 après marchés investissement (HT ostes de dépenses cquisition	le terrain à EF publics	_			
mmune rachètera 24 après marchés investissement (HT ostes de dépenses cquisition	le terrain à EF publics	_			
mmune rachètera 24 après marchés investissement (HT ostes de dépenses cquisition	le terrain à EF publics	_			
mmune rachètera 24 après marchés investissement (HT ostes de dépenses cquisition	le terrain à EF publics	_			rage des travaux.
24 après marchés investissement (HT ostes de dépenses cquisition	publics	7FL courant 2024 e	et valle		_
investissement (HT ostes de dépenses cquisition				iera et lancer	a les travaux ete
ostes de dépenses cquisition	r)				
ostes de dépenses cquisition	Γ)				
ostes de dépenses cquisition					
cquisition					¬
·.		Montant HT			_
tudes seguana r		0			
	paysage	2 901			_
ravaux		29 017			4
rais divers		04.040			4
otal		31 918			
En fonctionnement (par an)					
Postes de dépenses		Montant TTC			7
Salaires		4 500 cantonnier			7
Dépenses courantes		800		7	
Autres					
Total par an		5 300			
investissement (HT	Γ)				
Financement	Montant	Dispositif financi	ier	Décision]
		mobilisé			
cquisition					1
tudes					7
ravaux et études	31 918	FV 35% : 11 171			7
		Commune : 20 7	47		
pports non					
nanciers					_
otal	31 918	31 918			_
	ar an)				
fonctionnement (p	Montant	t			7
fonctionnement (po	4500				1
					7
ostes de dépenses alaires	800				7
ostes de dépenses	800	ļ.		ommune	⊣
ota	es de dépenses	es de dépenses Montant res 4500 enses courantes 800	es de dépenses Montant res 4500 enses courantes 800	es de dépenses Montant res 4500 enses courantes 800 es	es de dépenses Montant res 4500 enses courantes 800

	collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet,). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux,, les valoriser).
Calendrier	Travaux été 2024 en même temps que aménagement et renaturation de la place de la Norges (cf dossier fonds vert Renaturation)
Indicateurs d'évaluation proposés	 Fréquentation usagers Satisfaction usagers Augmentation déplacement en mobilités douces dans le village





CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DE DIJON METROPOLE



Accès PMR mairie, jeux et espace de loisirs

AXE	4/ La cohésion sociale et territoriale
OBJECTIF	14. Favoriser un habitat solidaire, attractif et durable
Action n°	2024-3
Maître d'ouvrage	MAIRIE DE MAGNY SR TILLE
Maître d'œuvre	SEQUANA PAYSAGE et commune de Magny-sur-Tille
Description de l'action	Le contexte du projet : mettre en avant les manques ou problèmes repérés + des chiffres clés
	La mairie est à la limite d'une zone inondable et de ce fait voit ses 3 accès rehaussés avec 4 marches d'escalier. Son accessibilité PMR ne pouvait pas être réalisée sans défigurer sa façade et son clos végétalisé. Une rampe mobile permettait cependant d'offrir un accès PMR dans de rares situations. En 2017, s'est présentée l'opportunité d'acquérir via l'EPFL la ferme juste derrière la mairie et envisager une rampe d'accès PMR par derrière la mairie. L'aménagement en 2024 de cette parcelle derrière la mairie permettra également de créer une vraie place du village qui en manquait jusqu'alors avec des mobilités douces entre les 2 écoles du village, des ilots de fraicheur et des espaces nature de rencontre pour faciliter les liens sociaux et intergénérationnels. Aussi, il est envisagé du mobilier urbain tels que bancs, tables, corbeilles des jeux pour enfants et des aménagements d'espaces de rencontre et loisirs. Une aire de jeux existe déjà vers le parking de la salle polyvalente mais elle est excentrée par rapport au village

	La place donnera également le long des rives de la rivière Norges qui se aussi aménagés pour promenade et loisirs			es qui seront		
	Les caractéristiques principales du projet : d'où vient-il ? où en est-il ? Ne les chiffres (ou les fourchettes) qui permettront de comprendre sa dimer quel coût, quelle superficie, combien de personnes bénéficiaires, etc			e sa dimension :		
	L'ensemble de la popu	L'ensemble de la population de Magny sur Tille, 920 habitants, est su				
	de bénéficier des jeux	pour enfants, de	es accès PMR mairie, et o	des espaces de		
	-		érationnels et des rives a	•		
	Rampe PMR avec mai	in courante 36 m	l: 16 980 €			
	Mobilier urbain en bo	•				
	Jeux enfants (14 envir	on, principaleme	ent en bois): 12 236 €			
Partenaires	Le cabinet Sequana pa	aysage a réalisé e	en 2023 les plans, l'AVP e	et le chiffrage		
	des travaux. La comm	une rachètera le	terrain à EPFL courant 2	.024 et validera		
	et lancera les travaux	été 2024 après n	narchés nublics			
	ct lancera les travaax	ete 202 i apres ii	narenes pablics.			
Coût prévisionnel	En investissement (H7	Γ)				
	Postes de dépenses	Postes de dépenses Monta				
	Acquisition		0			
	Etudes		6 276			
	Travaux		62 760			
	Frais divers		(2.22)			
	Total		69 036			
	En fonctionnement (par an)					
	Postes de dépenses	Postes de dépenses		Montant TTC		
	Salaires		5 000 cantonnier			
	Dépenses courantes	-	1 000	_		
	Autres					
-1	Total par an	_,	6 000			
Plan de financement	En investissement (H	Γ)				
	Financement	Montant	Dispositif financier mobilisé	Décision		
	Acquisition		0			
	Travaux et études	69 036	DETR 35% : 24 162			
			Commune : 44 874			
	Apports non					
	financiers		(0.00/			
	Total		69 036			

	En fonctionnement (par an)		
	Postes de dépenses	Montant	
	Salaires	5000	commune
	Dépenses courantes	1000	
	Autres		
	Total par an	6000	Par la commune
	Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phas pluriannuels. Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de dr commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet,). Pour les apports non financiers (temps de t locaux,, les valoriser).		
Calendrier	Début 2024 AcEté 2024 Trava	chat parcelle par la co aux	ommune à EPFL
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre enfan	agers jeux et mairie ts utilisateurs des espaces rencont	re loisirs





CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DE DIJON METROPOLE



CONTRUCTION D'UNE MAISON DES ASSOCIATIONS

AXE	Cliquez sur l'axe concerné			
OBJECTIF	15. Développer l'animation sociale et l'implication habitante			
Action n°	1			
Maître d'ouvrage	MAIRIE DE FENAY			
Maître d'œuvre	Architecte LIEVRE du cabinet DOUCERAIN			
Description de l'action	Le contexte du projet : la Commune souhaite disposer d'un nouvel équipement, la maison des associations actuelle étant vétuste. Elle n'est plus adaptée à son usage, ne répond plus aux normes de confort actuel et se situe loin des niveaux de performances énergétiques, ou plus largement des enjeux environnementaux. Actuellement les associations sont réparties dans les différentes salles et bâtiments mis à disposition. Il en résulte non seulement une coordination et une gestion complexes mais également des rencontres entre associations peu favorisées, les privant d'une synergie propice à une émulation culturelle. (ci-joint notice architecturale) Les caractéristiques principales du projet : L'architecte prépare l'APD de la construction L'estimation HT avec études et maitrise d'œuvre : 2 026 491 €			

Partenaires						
Coût prévisionnel	En investissement (H	T)				
	Postes de dépenses		Montant HT			
	Acquisition		néant			
	Etudes		45 556.00			
	Travaux		1 708 000.00			
	Frais maîtrise œuvre	2	272 935.00			
	Total		2 026 491.00			
	En fonctionnement (par an)				
	Postes de dépenses		Montant TTC			
	Salaires		néant			
	Dépenses courantes	i				
	Autres					
	Total par an					
Plan de financement	En investissement (H	T)				
1-DETR	Financement	Montant	Dispositif financier mobilisé	Décision		
2-Plan Marshall Conseil	Acquisition	néant				
Département - contrats	Etudes	45 556.00				
Grands Projets Côte d'Or	Travaux	1 708 000.00				
Granas i rojets eete a er	Apports non					
	financiers -					
	Maîtrise d'œuvre	272 935.00				
	Total	2 026 491.00				
	En fonctionnement (par an)					
	Postes de dépenses	Montant				
	Salaires	néant				
	Dépenses courantes	;				
	Autres					
	Total par an					
	pluriannuels. Préciser commun, dotation, co	le dispositif finan ontrat avec une co ojet,). Pour les	ou à mobiliser et les éve ocier qui sera mobilisé (ollectivité, plan de relar apports non financiers	crédit de droit nce, fonds		
Calendrier	 Novembre 2024 commencement Juin 2025 achèvement 					
Indicateurs d'évaluation	•					
proposés	•					
	•					





CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DE DIJON METROPOLE



RENATURATION DU PARC COMMUNAL

AXE	3/ La transition écologique et énergétique du territoire
OBJECTIF	10. Soutenir la performance environnementale du domaine public
Action n°1	Valorisation paysagère et création d'îlots de fraicheur
Maître d'ouvrage	COMMUNE DE CORCELLES LES MONTS
Maître d'œuvre	Paysagiste concepteur à définir
Description de l'action	Le contexte du projet : Le Parc de la Mairie est composé pour partie d'une aire intergénérationnelle permettant diverses activités sur une aire engazonnée et entourée de jeux pour enfants, agrès de sport, table pique-nique et bancs. L' autre partie est caractérisé par une plantation d'environ 400 Pins noirs en écharpe datant de 1944 et destinés à l'époque à fournir des étais pour les mines en activité de la région . La fermeture des mines en a décidé autrement. Ces pins présentent un mauvais état phytosanitaire général : - vieillissement de la population - affaiblissement des sujets par la tortueuse des Pins ayant sévi dans les années 2010

- chutes de branches dangereuses pour le public du Parc
- chute récente d'un arbre qui s'est cassé au pied début novembre 2023 et a légèrement endommagé une maison riveraine.
- les branches basses élaguées offrent des prises au vent qui favorisent les chutes.

Les pavillons riverains, la voirie et le trottoir de la rue du Château d'Eau, et les chemins piétonniers du Parc sont des zones potentielles de chute vu la hauteur des arbres (environ 15m), donc de danger pour les habitants et pour les promeneurs

Les caractéristiques principales du projet :

Face à cette situation la municipalité a engagé une réflexion sur la régénération du parc avec la volonté de remplacer les plantations mono-spécifiques de Pins Noirs (type forestière de culture) par des plantations composées de nombreuses essences mellifères et fructifères enrichissant la biodiversité locale, contribuant à la lutte contre le réchauffement climatique afin de « créer un beau parc de promenade attrayant avec un effet chatoyant au printemps, à l'été, à l'automne avec des variations de floraisons, fructifications et couleurs automnales. »

Ce projet de renaturation s'établira en 3 ou 4phases sur 3 ou 4 exercices budgétaires.

La première partie envisagée en Phase 1 concerne le triangle au Sud de la parcelle couvrant une superficie de 1600m2 environ et concerne 102 sujets.

Dans la partie amont de la parcelle, deux arbres isolés : un Tilleul et un Chêne seront conservés.

L'opération consistera dans un premier temps à l'abattage, au débitage et au dessouchage des Pins noirs existants.

Le projet proposera la replantation d'arbres feuillus variés favorisant la biodiversité avec des essences essentiellement

	1					
	locales	et botaniques,	avec des cerisiers	et des fruitiers		
	sauvages couplés avec des essences domestiques, ainsi qu					
	des arbres aux feuillages et aux couleurs automnales					
	remarquables. Ces plantations seront associées à des					
	boqueteaux de grands arbustes locaux.					
	Le but recherché par la municipalité face aux enje					
		-	-	-		
	_	climatiques est de mener un projet de valorisation				
	paysagère par la mise en place de 4 ou 5 ilots de fraiche					
	répartis s	sur la surface su	ır le seul espace com	munal public à		
	proximite	é de l'aire interg	générationnelle qui co	onstitue un point		
	de renco	ntres, d'échang	es et de sociabilité a	apprécié par les		
		_	arents et enfants, qu			
	régulière	_	10 01111111111111111111111111111	- j		
	reguliele	ment.				
Partenaires	Pour la conception du	projet : paysagis	tes-concenteurs et enti	renrises		
T di teridires	Pour la conception du projet : paysagistes-concepteurs et entreprises Pour le financement du projet : DIJON METROPOLE , ETAT ET DEPARTEMENT					
Coût myévision mal			WETKOF OLE , LTAT ETT	DEFARTEMENT		
Coût prévisionnel	En investissement (H	1 / 100 000	I			
	Postes de dépenses		Montant HT			
	Acquisition		40.000			
	Etudes Travaux		10 000 90 000			
	Frais divers		70 000			
	Total		100 000			
			1			
	En fonctionnement (par an)					
	Postes de dépenses	ostes de dépenses		Montant TTC		
	Salaires					
	Dépenses courantes					
	Autres					
Plan de financement	Total par an En investissement (H	<u>r)</u>	0			
Tian de mianeement		1				
	Financement	Montant	Dispositif financier mobilisé	Décision		
	Acquisition		monnse			
	Etudes	10 000	DIJON METROPOLE			
	Travaux	26 000	DIJON METROPOLE			
		24 000	DEPARTEMENT			
		20 000	ETAT			
		20 000	AUTO			
	Apports non		FINANCEMENT			
	financiers					
	Total	100 000				
-						

	Le Département sera sollicité au titre du plan Marshall, et l'Etat au titre de la DETR ou du Fonds Vert. En fonctionnement (par an)		
	Postes de dépenses	Postes de dépenses Montant	
	Salaires		
	Dépenses courantes		
	Autres		
	Total par an	0	
Calendrier	• NON ARRETE S	UR LA PERIODE 2024 - 2025	
Indicateurs d'évaluation proposés	développemen	ion au milieu des nouvelles es it de la biodiversité. s riverains et habitants avec d	





CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DE DIJON METROPOLE



Projet Création d'un skate-park

AXE	Cliquez sur l'axe concerné			
OBJECTIF	16. Développer l'accès à la culture, au sport et activités de loisirs			
Action n°				
Maître d'ouvrage	Ville de Chevigny-Saint-Sauveur			
Maître d'œuvre	Nom de l'organisation			
	Туре			
Description de l'action	Le contexte du projet : Depuis toujours, la Ville de Chevigny-Saint-Sauveur a su prendre soin de son territoire et maintenir un équilibre entre la qualité de vie de ses habitants et son développement. Pourvue d'une forte dynamique évènementielle, La Ville de Chevigny-Saint-Sauveur souhaite accroitre l'accès au sport via de nouvelles installations. En tant que ville sportive, il est essentiel de regrouper sur notre territoire un nombre suffisant d'infrastructures visant à la pratique d'une pluralité d'activités sportives. La Ville de Chevigny-Saint-Sauveur souhaite réaliser l'aménagement d'une piste de skate-park. Créer un espace ludique multi pratique (VTT, skate, Roller, BMX, trottinettes, etc) nous permettra d'atteindre les objectifs suivants : - Permettre la pratique de tous dès 5ans - Favoriser la découverte de nouvelles activités - Permettre de se retrouver dans un lieu convivial adapté aux jeunes et aux familles - Être intégré à l'environnement existant			

	1					
	Les caractéristiques pr	rincipa	ales du pro	jet :		
	Le projet fera l'objet d'une consultation composée d'un lot unique conception et réalisation d'une piste de skate-park en béton. Le projet se décompose comme suit : - Surface skate-park de 470m² - Espaces verts au milieu du skate-park de forme circulaire - Aire de convivialité annexe de 100m²					
Partenaires	Le projet est aujourd'h Le projet est en cours o				ió cur lo	s platoformos
raitenalles	dédiées afin de sélection			•		
	La prochaine étape cor publication et la phase			e dossier de co	nsultatio	on avant sa
Coût prévisionnel	En investissement (HT					
				Montant HT		
	Postes de dépenses Acquisition			194 104€		
	Etudes			16 150€		
	Travaux			51 107,55€		
	Frais divers					
	Total			261 361,55€		
	En fonctionnement (par an)					
	Postes de dépenses Mor			Montant TTC	Montant TTC	
	Salaires					
	Dépenses courantes					
	Autres					
	Total par an					
Plan de financement	En investissement (HT)				
	Financement		lontant	Dispositif fin mobilise		Décision
	Acquisition		641.60€	DETR		
	Etudes	6 46		DETR		
	Travaux	20 2	143.02€	DETR		
	Apports non financiers					
	Total 104 544.62€		DETR			
			3111020	22111		
	En fonctionnement (par an)					
	Postes de dépenses Montant					
	Salaires					
	Dépenses courantes					
	Autres					
	Total par an					

	La préfecture sera sollicitée dans le cadre de la DETR pour un financement à hauteur de 40%. Le conseil départemental sera sollicité pour un financement à hauteur de 30%		
	dans le cadre du dispositif patrimoine communal.		
Calendrier	• Parution: 04/03/2024		
	 Date de clôture : 08/04/2024 		
	 Attribution: 18/04/2024 		
	Conception : 1 mois		
	Réalisation : 4 mois		
Indicateurs d'évaluation	•		
proposés	•		
	•		
	•		





CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DE DIJON METROPOLE



Projet Relamping

AXE	Cliquez sur l'axe concerné
OBJECTIF	10. Soutenir la performance environnementale du domaine public
Action n°	
Maître d'ouvrage	Ville de Chevigny-Saint-Sauveur
Maître d'œuvre	BIC2E
Description de l'action	Le contexte du projet : Le dérèglement climatique, le resserrement des finances des collectivités, la crise énergétique et la forte hausse du prix de l'énergie ont mis en lumière la nécessité pour les Mairies de réaliser des économies d'énergie. Dans la continuité du changement des 1800 points lumineux d'éclairage public par Dijon Métropole dans le cadre du programme ON DIJON sur son domaine, la ville a investi 200.000€ en 2022 pour changer les 400 points lumineux d'éclairage public qu'il lui reste à gérer sur le domaine communal. Dans cette continuité, la Mairie de Chevigny-Saint-Sauveur veut aller plus loin et souhaite devenir une commune pilote, en lançant un ambitieux plan « Chevigny lumière » pour ces bâtiments communaux. Les caractéristiques principales du projet : L'idée est d'investir massivement et dans un temps court (18 mois) pour moderniser l'éclairage intérieur des bâtiments, ainsi que l'éclairage des

	intelligent type Dali (d l'intensité en fonction	terrains de sports, avec l'usage de technologies leds combiné à un éclairage intelligent type Dali (détection de présence, automatisation, modulation de l'intensité en fonction des usages).				
Dartonoiros	Le projet est aujourd'			nlatafarmas		
Partenaires		Le projet est en cours de finalisation avant d'être publié sur les plateformes dédiées afin de sélectionner les titulaires.				
		La prochaine étape consiste à finaliser le dossier de consultation avant sa publication et la phase de sélection.				
Coût prévisionnel	En investissement (H	En investissement (HT)				
	Postes de dépenses		Montant HT			
	Acquisition					
	Etudes		200 000 €			
	Travaux		1 000 000 €			
	Frais divers					
	Total		1 200 000 €			
	En fonctionnement (p	En fonctionnement (par an)				
	Postes de dépenses	Postes de dépenses		Montant TTC		
	Salaires	Salaires				
	·	Dépenses courantes				
		Autres				
	Total par an	_,				
Plan de financement	En investissement (H	г)				
	Financement	Montant	Dispositif financier mobilisé	Décision		
	Acquisition					
	Etudes	60 000 €	DSIL			
	Travaux	300 000 €	DSIL			
	Apports non financiers					
	Total	360 000 €	DSIL			
	En fonctionnement (par an)					
	Postes de dépenses	Postes de dépenses Montant				
	Salaires					
	Dépenses courantes					
	Autres					
	Total par an					
	La préfecture sera sollicitée dans le cadre de la DSIL pour un financement à hauteur de 30%. Le conseil départemental sera sollicité pour un financement à hauteur de 50%					
	dans le cadre du dispositif contrat grands projets Côte d'Or					
Calendrier	APS/APD/ PRO/DCE : Février 2024 Parution : Mars 2024 Notification : Mai 2024					

	Démarrage travaux : Juin 2024	
	•	
Indicateurs d'évaluation proposés	•	
proposes	•	
	•	





CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DE DIJON METROPOLE



RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE L'ESPACE JEAN LOUIS MENNETRIER (Pôle Enfance)

AXE	Cliquez sur l'axe concerné	
OBJECTIF	Cliquez sur l'objectif concerné	
Action n°	DETR	
Maître d'ouvrage	Mairie de talant	
Maître d'œuvre	Groupement : architecte (WILD et Archiduc) Bild (BE Thermique)	
Description de l'action		

De ce fait le conseil municipal a décidé de regrouper sur le même site les activités extrascolaires et de loisirs des enfants, avec une dimension associative et inclusive spécifique à Talant. Objectifs : apporter plus de lisibilité aux parents, faciliter leurs parcours et améliorer l'efficacité du service aux usagers.

Les caractéristiques principales du projet :

Le projet a pour but de créer un lieu dédié majoritairement à l'enfance en regroupant sur ce site les activités existantes, mais également le centre de loisirs (péri et extra-scolaire), une école conductive pour des enfants polyhandicapés, un restaurant scolaire et une extension de la crèche pour y accroitre sa capacité d'accueil à 56 berceaux.

Les différentes entités en présence :

Crèche municipale: 855 m²
 Centre de loisirs: 1 055 m²
 Ecole Conductive: 348 m²

 Ligue de Protection des Oiseaux, L.P.O B.F.C.: 283 m²

Locaux associatifs: 629 m²

Locaux administratifs de l'enfance : 320 m²

En un même lieu, l'usager pourra déposer ses enfants de moins de 3 ans au multi-accueil les jours ouvrés, faire de même les plus grands pour leur faire profiter des activités de loisirs organisées le mercredi et pendant les vacances scolaires. Il aura également un contact direct avec les équipes de la direction scolarité enfance jeunesse pour ses démarches d'information et d'inscription.

Les associations hébergées à l'étage bénéficieront d'une remise à neuf. Le siège régional de Ligue pour la Protection des Eaux (LPO) sera doté de locaux plus spacieux pour accompagner le développement de ses activités de sensibilisation à la biodiversité.

Le Pôle de l'enfance Mennetrier, sera donc placé sous le sceau de l'inclusivité. Il accueillera un Centre d'Education Conductive (CEC), structure dédiée à la prise en charge des enfants polyhandicapés, une implantation constituant une première sous cette forme en Bourgogne-Franche-Comté.

Demain, dans cet espace de l'enfance tout à fait unique, les nouvelles générations, valides ou non, se côtoieront sans faire de différence. Entourés d'équipes dévouées et pluridisciplinaires, les petites et petits bénéficieront d'un environnement propice à leur épanouissement et à leur ouverture au monde et aux autres.

Argumentation par rapport aux choix faits par le maître d'ouvrage pour atteindre ses objectifs :

Le projet se fera en site occupé pour préserver au maximum les activités actuelles sur place. Il s'agira pour cela de réorganiser les espaces existants avec des extensions du site jusqu'en bordure de la rue Louis Jouvet : aménagement d'un front bâti sur la rue générant une nouvelle identité, accès clairs et distincts de chaque entité avec des entrées sous forme de porches, création d'un îlot intérieur partagé et végétalisé avec espaces de jeux.

Le but des orientations environnementales est de transcrire en termes de demandes et de formuler en termes d'exigences les objectifs et les volontés de la collectivité. La description des objectifs environnementaux est la suivante :

- 1. Réduction de la consommation d'énergie du bâtiment,
- 2. Création d'un lieu confortable et sain pour le personnel et le public accueilli,
- 3. La gestion des eaux pluviales,
- 4. Construction avec des éléments biosourcés

Le projet sera au minimum conforme à la règlementation en vigueur au moment du dépôt du permis de construire. Le projet répondra donc aux exigences de la RT2012 et anticipera en termes de performance la RE2020 en se basant sur les exigences du référentiel « Energie-carbone E+C- »

A ce titre le niveau de performance énergétique sera à minima :

- Niveau Energie 3
- Respecter le besoin bioclimatique Bbio max
- Respecter la consommation conventionnelle d'énergie primaire Cep max
- Confort d'été
- Qualité de l'air intérieur par gestion des niveaux CO2
- Etanchéité à l'air, minimum : 1,7m3/h.m2

Le projet privilégiera :

- L'utilisation des matériaux à base de matières premières recyclées et facilement recyclables
- L'utilisation de matériaux biosourcés.
- L'utilisation des bois ouest-européens au lieu des bois esteuropéens et nord-américains. Les bois tropicaux seront utilisés uniquement si nécessaire. L'ensemble des bois proviendra de forêts gérées durablement, démarche garantie par des labels FSC ou PEFC ou équivalent.

	Ainsi le site divisé en trois secteurs, verra les extensions se réaliser en ossature bois avec isolation paille ou laine de bois. La partie de l'école Freinet qui recevra une rénovation lourde aura une isolation par l'extérieure et une rénovation complète des menuiseries et de la toiture terrasse. L'ensemble sera équipé de VMC double flux et chauffé par le réseau de chaleur Métropolitain. Montant prévisionnel global hors taxes : 5 315 094,00 € HT Montant de subvention sollicité : 2 126 037,00 € HT						
Partenaires							
Coût prévisionnel	En investissement (HT)	En investissement (HT)					
	Postes de dépenses	Postes de dépenses		Montant HT			
	Acquisition		645.004				
	Etudes		615 094				
	Travaux Frais divors		4 700 000				
	Total	Frais divers		5 315 094			
	En fonctionnement (par an)						
	Postes de dépenses		Montant TTC				
	Salaires						
	Dépenses courantes						
	Autres						
Diameter financian	Total par an						
Plan de financement	En investissement (HT)						
	Financement	Montant	Dispositif financier mobilisé	Décision			
	Acquisition						
	Etudes						
	Travaux						
	Apports non financiers						
	Total						
	En fonctionnement (par an)						
	Postes de dépenses	dépenses Montant					
	Salaires						
	Dépenses courantes						
	Autres						
	Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels. Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet,). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux,, les valoriser).						

Calendrier	 APD 12/01/2024 DCE 20/05/2024 Date prévisionnel appels d'offres pour les marchés de travaux 07/06/2024 Date prévisionnelle de signature des AE 06/09/2024 Date prévisionnelle démarrage des travaux 04/11/2024 Date prévisionnelle de réception de travaux 29/05/2026
Indicateurs d'évaluation proposés	•